

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE

LA LOI DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

L'ATTITUDE DU DEPUTE DE SAINT-HYACINTHE APPROUVEE.

L'attitude ferme de M. Bouchard dans son opposition à la loi de la Compensation des Accidents du Travail qui doit venir en force le premier avril prochain est approuvée par la grande masse des intéressés.

Au cours de ces derniers jours le député de St-Hyacinthe a reçu une correspondance volumineuse de personnes et d'associations qui approuvent sa manière de voir.

Parmi ces lettres intéressantes nous avons pris connaissance d'une communication que M. Bouchard a reçue d'un des avocats les plus éminents de la ville de Toronto. Cet avocat distingué, entre autres choses écrit à notre député :

"Cela vous intéressera peut-être de savoir que quand je suis allé à Québec il y a trois semaines j'ai compris des conversations que j'ai tenues avec les officiers les plus importants qu'il était tout-à-fait entendu qu'il faudra en venir finalement à une commission de la nature de celle qui existe dans l'Ontario. Si vous voulez me permettre d'exprimer une opinion c'est que vos prétentions sont absolument correctes et que cela sauverait une somme énorme de difficultés et de pertes économiques si on décidait d'établir immédiatement une commission."

"Je me demande si votre attention a été attirée sur le fait que dans la province du Manitoba on a essayé pendant quelques années de se dispenser d'une commission en faisant un arrangement quelconque avec les compagnies d'assurances, mais finalement il a été jugé nécessaire d'abandonner ce système et d'établir une commission comme dans la province d'Ontario."

L'opinion de cet avocat d'Ontario a beaucoup de poids parce qu'il a été durant longtemps l'aviseur légal de l'Association des Manufacturiers Canadiens sur la question de la législation concernant la compensation des accidents du Travail. Il a représenté cette association lors de la confection des lois de compensation dans trois des plus importantes provinces du pays.

Notons en passant qu'il affirme dans sa lettre que c'est l'Association des Manufacturiers Canadiens qui a finalement décidé le gouvernement d'Ontario de nommer une commission pour administrer l'assurance collective obligatoire.

Les ouvriers, de leur côté, qui voient dans M. Bouchard un défenseur de leurs droits sur cette question ne restent pas inactifs.

Voici la copie d'un document qui vient d'être adressé au Premier-Ministre :

Québec, le 8 mars 1927.

A l'honorable M. Alexandre Taschereau, Premier-Ministre de la province de Québec, Cabinet du Premier-Ministre, Hôtel du gouvernement, Québec.

Monsieur le Premier-Ministre,

Le travail organisé de la province de Québec a pris connaissance de la motion inscrite par M. Bouchard, député de St-Hyacinthe, au feuillet de l'Assemblée législative de la Province de Québec.

Cette motion discute la loi des accidents du travail adoptée à la session dernière, et devant entrer en vigueur le premier avril prochain. Elle n'expose pas toutes les réclamations ouvrières mais elle en énumère plusieurs et parmi les principales. Elle dit aussi quelques-uns des embarras créés par la loi nouvelle aux employeurs qu'elle tient personnellement responsables des accidents qui surviennent dans leurs établissements.

Et elle termine en exprimant une opinion que le gouvernement devrait soumettre à la Législature un projet de loi modifiant cette loi des accidents du travail pour établir l'assurance obligatoire administrée par un bureau nommé par le lieutenant-gouverneur-en-conseil.

Permettez-nous de vous dire, M. le premier-ministre, que cette résolution de M. Bouchard sur cette question de l'assurance est d'accord avec l'opinion exprimée par le travail organisé et d'accord aussi, croyons-nous, avec les meilleurs intérêts de l'industrie, intérêts qui sont ceux de tout le monde, particulièrement les travailleurs.

En se rendant à la demande de M. le député de St-Hyacinthe la Législature, croyons-nous, rendrait un grand service à la province.

Croyez-nous, Monsieur le Premier-Ministre,

Vos très obligés,

(signé) J. L. Labrèche,
pour la Brotherhood of Railroad Trainmen

(signé) Charles Massé,
pour la Brotherhood of Locomotive Firemen and Engineers.

Pour la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada,
(signé) Thomas Poulin.

Si monsieur Bouchard ne réussit pas à faire changer la loi cette année ce n'est pas évidemment parce que son attitude ne reçoit pas suffisamment d'approbations de la part des intéressés.

LES AMENDEMENTS A LA CHARTE

Nous avons signalé dans un article précédent que le comité des bills privés avait retranché deux clauses assez importantes du bill amendement la charte de la Cité de St-Hyacinthe. Nous avons aussi écrit que M. Bouchard ne considérerait pas cet échec comme définitif.

Quand notre député entreprend une lutte il ne cède que lorsque tout espoir de succès est disparu. Cette ténacité lui a valu de faire réinsérer dans notre bill les deux clauses qu'il avait perdues.

Tous les avocats, ministres comme simples députés, voteront contre ces clauses au comité des bills privés. M. Bouchard, non découragé par cette forte opposition a porté la lutte devant le conseil législatif. Après avoir défendu sa cause devant les honorables conseillers il obtenait à l'unanimité la réinsertion des clauses retranchées.

Ces amendements faits par le conseil législatif devaient, avant d'avoir force de loi, être ratifiés par la chambre des députés. Ces amendements sont venus devant cette chambre mardi dernier. Ceux qui avaient fait retrancher les deux clauses par le comité des bills privés n'osèrent pas entreprendre la lutte devant la chambre et les amendements du conseil législatif ont été agréés sans discussion.

Le bill de St-Hyacinthe n'attend plus que la sanction du Lieutenant-Gouverneur pour devenir loi. Comme ceci n'est qu'une simple formalité on peut considérer les amendements à la charte comme adoptés définitivement.

Nous publions ailleurs le bill tel qu'il a été adopté pour l'information de nos lecteurs.

NOTRE DISPENSAIRE

Si les succès continuent leur marche ascendante, notre dispensaire ne saura répondre à tous les cas variés et nombreux qui y sont examinés journellement. Les écoliers et écolières passent, chaque semaine, par groupes, à la Clinique pré-scolaire et M. le Dr. J. O. Desmarais se réjouit de l'empressement apporté par les directrices et directeurs de nos écoles, qui comprennent à leur valeur l'importance de la puériculture. Les ouvriers répondent aussi avec enthousiasme à l'appel lancé, au début de février dernier : chaque mercredi les voit nombreux, désireux de bénéficier des avantages que leur procure notre Dispensaire.

Et le mouvement d'intérêt grandit autour de l'oeuvre. A une invitation plus spéciale à eux faite par le Bureau exécutif du Dispensaire, messieurs les manufacturiers entrent en plan, à leur tour, nous apportant, en plus de leur sympathie, tout le poids de leur concours financier, pour une oeuvre nécessaire de rénovation physique. Déjà nous avons reçu, cette semaine, les premières et substantielles souscriptions de deux de nos progressives industries locales : la Rita Shoe Co. et la Cie Dussault et Lamoureux. Nous nous devons de remercier chaleureusement les directeurs de ces deux industries pour leur bienveillance et leur encouragement : les officiers de notre Dispensaire se sentent appuyés de leurs hautes et honorables sympathies. Nul doute que ce geste bienfaisant sera imité et bientôt, et qu'à notre rapport mensuel prochain, nous montrerons à notre population que nos manufacturiers apportent à l'oeuvre du Dispensaire cet encouragement qui est en raison directe des bienfaits qu'elle apporte aux ouvriers et aux enfants, en écartant les foyers d'infection tuberculeuse, les causes de la mortalité infantile, en prévenant les maladies indésirables, en soulageant bien des misères et en amenant la santé et le bonheur dans plus d'un foyer. — Prof. J.-E. Paquin, sec.

BILL DE L'ASSEMBLEE NO. 97

Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe

ATTENDU que la cité de Saint-Hyacinthe a, par sa pétition, représenté qu'il est dans l'intérêt de la bonne administration de ses affaires, de modifier sa charte, les lois 51-52 Victoria, chapitre 83 ; 54 Victoria, chapitre 80 ; 58 Victoria, chapitre 52 ; 3 Edouard VII, chapitre 65 ; 6 Edouard VII, chapitre 48 ; 5 George V, chapitre 95 ; 8 George V, chapitre 86, et 9 George V, chapitre 94, afin de rendre les terres en culture imposables pour taxes spéciales ; conférer à la cité de nouveaux pouvoirs pour l'entretien des rues, la perception des taxes, la dette de l'aqueduc, l'émission de permis et licences, la perception d'une taxe spéciale pour le maintien des services de police et de protection contre l'incendie ;

Attendu qu'elle a représenté que de 1919 à 1926, certains contribuables ont refusé de payer des taxes pour confection de pavages, et qu'elle a dû faire décider leurs prétentions par les cours de justice ; que la majorité des contribuables ont cependant payé les dites taxes bien que la question de leur légalité fut devant les cours ; qu'afin d'éviter les frais la cité n'a pas voulu poursuivre, dans le temps, un grand nombre de contribuables qui voulaient attendre la décision des cours sur les contestations engagées avant de payer les dites taxes ; qu'une fois les contestations terminées, la presque totalité des contribuables retardataires ont réglé leurs comptes d'arrérages ; que quelques-uns cependant des dits contribuables retardataires n'ont pas encore payé, et qu'il serait injuste, dans les circonstances, que ces contribuables puissent éviter paiement des dites taxes, quand le délai qui leur a été donné, l'a été dans leur intérêt et pour leur éviter des frais, en invoquant la prescription ; qu'il n'y a actuellement aucune cause pendante au sujet de la prescription de ces dites taxes, et qu'il est juste qu'elles soient déclarées non prescrites ;

Attendu qu'elle a demandé l'adoption d'une loi pour les fins susdites ; et

Attendu qu'il convient d'accéder à cette demande ;

En conséquence, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

1. Le paragraphe 19° de l'article 429 du chapitre 102 des Statuts refondus de la Province de Québec, 1925, ne s'applique pas à la cité de Saint-Hyacinthe.

2. L'article 138 de la loi 51-52 Victoria, chapitre 83, tel que remplacé par la section 46 de la loi 58 Victoria, chapitre 52, et par la section 6 de la loi 9 George V, chapitre 94, est de nouveau remplacé par le suivant :

"138. Le conseil de ville aura le droit d'imposer une taxe spéciale sur tous les propriétaires de ladite cité, pour faire face aux frais d'ouverture, confection, pavage, arrosage, balayage, nettoyage, déblayage et entretien des pavages des rues, ou parties de rues en toute saison, et confection et entretien des trottoirs, canaux et égouts, ainsi que pour les frais et le coût de la construction, de l'installation et de l'entretien d'un système quelconque d'éclairage public, et ainsi pour le coût de l'éclairage des rues, places publiques et édifices municipaux, telle taxe devant être basée sur le rôle d'évaluation des propriétés immobilières alors en vigueur.

Quant à ce qui concerne les frais d'ouverture et de confection des rues ou de parties de rues, moins le coût réel du terrain, la construction des pavages, des trottoirs, des canaux ou égouts, cinquante pour cent du coût desdits travaux seront chargés aux propriétaires riverains d'un côté ou des deux côtés de la rue, suivant le front de leurs immeubles en face desquels lesdits travaux seront exécutés ; et la balance sera payée par une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles cotisables pour ces fins, et basée sur le rôle d'évaluation des propriétés immobilières alors en vigueur ; et, dans le cas où un ou des emprunts seraient effectués pour payer cette dernière partie des travaux, le montant de cet ou de ces emprunts sera réparti, par taxe spéciale, sur toutes les propriétés taxables pour ces fins, pendant un temps suffisant pour acquitter capital et intérêts de ces emprunts.

Les cinquante pour cent, prélevés sur les propriétés riveraines intéressées, seront payables en dix versements annuels, avec intérêts de six pour cent l'an sur la partie non payée, le débiteur ayant la faculté d'acquitter en tout temps, sa répartition en entier.

Dans le cas de la construction d'un égout ayant plus de douze pouces de diamètre, ou construit à une profondeur de plus de huit pieds, la partie du coût payable par le propriétaire ou l'occupant des terrains riverains ne pourra excéder cinquante pour cent du coût d'un égout de douze pouces de diamètre ou d'un égout construit à une profondeur de huit pieds ; l'excédent devant être prélevé et réparti sur tous les biens immobiliers de ladite cité, tel qu'édicté au premier alinéa du présent article.

Lorsque les travaux ci-dessus seront exécutés parallèlement à la ligne de profondeur d'un lot, il ne sera chargé au propriétaire dudit lot, pour tels travaux, que pour la moitié de cette profondeur, la balance desdits travaux et ceux exécutés à l'intersection des rues ou en face des propriétés publiques, devant être prélevée et répartie sur toutes les propriétés immobilières dans ladite cité, tel qu'édicté par le premier alinéa du présent article.

Ces différents modes d'imposer cette taxe spéciale s'appliquent à tous les travaux et ouvrages ci-dessus mentionnés, tant à ceux faits depuis l'année mil neuf cent quinze, inclusivement, qu'à ceux qui seront faits à l'avenir."

3. La section 23 de la loi 8 George V, chapitre 86 est remplacée par la suivante :

"23. L'article 5735 des Statuts refondus 1909, tel que remplacé, pour la cité, par la section 37 de la loi 5 George V, chapitre 95, est de nouveau remplacé, pour la cité, par le suivant :

"5735. Sujet à l'article 1105, le conseil peut déterminer, imposer et prélever certains droits annuels ou taxes sur tous commerces, manufactures, établissements financiers ou commerciaux, occupations, arts, professions, métiers ou moyens de profit ou d'existence exercés ou exploités par une ou des personnes, sociétés ou corporations, dans la municipalité, pourvu que ces droits ou taxes n'excèdent, dans aucun

(Suite en page 8)

PIECE DE THEATRE INEDITE

MADELEINE

Pièce en Cinq Actes

(Episode de 1837)

Par

ERNEST CHOQUETTE,
de la SOCIÉTÉ ROYALE

(Suite)

ACTE II

Chez le Docteur RIBAUD.

....Au premier plan, à gauche, une table de jeu, deux grands fauteuils. A droite, canapé rustique. Des sièges épars. Partout des fleurs. A gauche, porte donnant sur le cabinet du Docteur, à droite, sur la chambre de Madeleine. Dans un encadrement de vigne vierge, on aperçoit à l'horizon, derrière les arbres du jardin, les murs crénelés du fort, et le fleuve où des goélettes immobiles dorment dans la paix d'un soir d'été.

(Fin août 1837)

SCENE PREMIERE.

Le Docteur, à droite de la table, le Curé, à gauche, Madeleine face au public, jouent au whist. Gaston, de dos. Silence. Les cartes s'abattent ; les levées s'annoncent devant le docteur et surtout devant le curé dont le visage s'épanouit progressivement.

MADELEINE. — (chantonnant) "A la claire fontaine".....

GASTON. — Chut !

LE DOCTEUR. — Chut !

LE CURE. — Chut !

(Nouveau silence. L'abbé fait encore une levée)

MADELEINE. — Ce que je me suis amusée au bal des de Rouville !

LE DOCTEUR. — Chut !

GASTON. — Chut !

LE CURE. — Chut ! (Silence. Une dernière levée du curé.) Encore une de gagnée, docteur. Les enfants ne sont pas de force.

GASTON. — (déconfit) Battus ! (Il se lève et va s'accorder à la chaise de Madeleine.)

MADELEINE. — Ah ! tant mieux ! On va pouvoir bavarder !

LE CURE. — (prisant) Pêché véniel, Madeleine, ailleurs qu'au whist !

GASTON. — Tu n'avais donc pas l'as d'atout, cousin ?

MADELEINE. — Mais non, cousin, je n'avais pas l'as d'atout !

GASTON. — Je croyais.... Tu me regardais dans les yeux..... Tu aurais dû lire.....

MADELEINE. — Je ne suis pas devineresse.

GASTON. — Tu parles trop pour cela !

MADELEINE. — (se levant) Que veux-tu ? C'est plus fort que moi ! Songe, cousin, que c'est aujourd'hui mon jour de naissance ! J'ai dix-huit ans !

GASTON. — Une grave personne de dix-huit ans devrait être plus sérieuse au jeu. Nous ne gagnons jamais !

MADELEINE. — Qu'est-ce que ça fait ! Monsieur le Curé est si content de gagner, et moi, ça m'est égal de perdre !

LE DOCTEUR. — Bats les cartes, Michaudin. A toi de donner.

LE CURE. — Trouves-tu bien chrétien d'enlever cette enfant, le jour de sa fête, avec nos jeux de vieux gargon ? Si nous lui donnions congé pour ce soir ?

MADELEINE. — (se rasseyant) Non, Monsieur le Curé, je suis tout disposée à continuer, cela m'amuse.

LE CURE. — Vertueux petit mensonge, Madeleine, mais petit mensonge tout de même. Non, assez pour aujourd'hui. Ne pense plus qu'au bal du seigneur de Rouville.

MADELEINE. — C'était si beau ! Il y avait tous les officiers en garnison ou à Sorel ou à Chambly ! Quel dommage que vous n'y ayez pas assisté, mon curé ! Vous vous seriez tant amusé !

LE CURE. — (souriant) Petite folle !

LE DOCTEUR. — Tu es contente de ta fête, Madeleine ?

MADELEINE. — Oui, père. Vous avez tous été bien bons pour moi. Quels beaux bouquets !

LE DOCTEUR. — Il en manque un, à présent, et c'est la deuxième année.

MADELEINE. — C'est vrai, Mais puisque Gabriel ne peut plus, hélas me donner de fleurs, je lui porterai demain toutes les miennes. Ah ! pour quoi, ce soir-là n'est-il pas entré en même temps que François. Il ne se serait pas blessé avec son fusil. Quand mon père y pense, il devient tout triste.

LE DOCTEUR. — Crois-tu que je puisse l'oublier un seul instant, ma fille, et que la blessure que je porte au coeur ne se cicatrice jamais ?

LE CURE. — Hum !

LE DOCTEUR. — Qu'y a-t-il, Michaudin ?

LE CURE. — Rien.... rien.... quelque chose dans l'oeil....

LE DOCTEUR. — Oui - une larme ! (Il lui serre la main).

Suite à la page 2

MADELEINE
Suite de la page 1

LE CURE. — (rompant les chiens) Nous sommes lugubres ce soir. Nous allons mettre Gaston en fuite. Docteur, montre-moi le nouvel appareil que tu as reçu de Paris. Toutes ces nouveautés m'intéressent.

LE DOCTEUR. — Volontiers. Passons dans mon laboratoire.

LE CURE. — Et toi, Madeleine, ma bonne petite fille, songe que l'on dansera de nouveau chez les Rouville, pour la Sainte-Catherine.

GASTON. — Pour ta fête.

MADELEINE. — Ma fête ! La Sainte-Catherine ! Mais j'ai dix-huit ans, Monsieur, je ne suis pas une vieille fille !

GASTON. — (tranquillement) Ça viendra !

LE CURE. — (indigné) Vieille fille ! Madelon ! Mais tous les petits canayens seraient donc frappés de cécité, comme le père Tobie ? C'est bon pour vous, parce que Madeleine est votre cousine, et que la dispense coûte si cher. (Il prise).

GASTON. — Les Canayens ne sont pas aveugles, monsieur le curé, mais ma cousine est sourde.

MADELEINE. — Ah ! si je voulais des Canadiens, j'en aurais une douzaine à mes pieds. Oui, une douzaine !

LE CURE. — Douze, c'est beaucoup, Madelon. Contente-toi d'un seul, et (à demi-voix), ne le laisse pas trop longtemps dans cette posture, (au docteur). Allons, viens, ces enfants ont à causer, et nous les ennuyons.

(Exeunt le docteur et le curé)

SCENE II.

MADELEINE — GASTON

MADELEINE. — Pourquoi es-tu si morose, aujourd'hui, cousin ?

GASTON. — Mordant, moi ?

MADELEINE. — Parce que tu as perdu ?

GASTON. — Ah ! Dieu, non. Je m'en réjouirais, si le proverbe ne mentait pas.

MADELEINE. — Oui, je sais. Malheureux au jeu, heureux.....

GASTON. — Moi, je n'ai pas de compensation.

MADELEINE. — Tes études finies, quand tu aidas mon père avant de lui succéder, nous te chercherons une gentille petite femme, Louise de Rouville, tiens ! Elle dansait volontiers avec toi.

GASTON. — Tu remarques ces choses-là, mademoiselle ?

MADELEINE. — C'est bien difficile ! Elle s'ennuyait, elle attendait quelque chose, les yeux ailleurs, distraite, nerveuse. Tu lui demandes une contre-danse : elle s'épanouit aussitôt.

GASTON. — Comme toi, quand le capitaine Smith t'a offert le bras !

MADELEINE. — Le capitaine Smith ? tu crois ?

GASTON. — Je ne suis pas aveugle. Vous avez dansé six fois ensemble, le capitaine et toi, sans compter les causeries. Une paire de vieux amis, ma parole !

MADELEINE. — J'avais rencontré le capitaine chez les Montangeot, puis, en visite chez les de Rouville.

GASTON. — (les yeux dans les siens) C'est tout ?

MADELEINE. — (gênée) Qu'est-ce que ça te fait ? Le capitaine traverse souvent Chambly, avec ses soldats. Un jour, par exemple, le 17 mai.....

GASTON. — Le 17 mai ? Tu as la mémoire des dates !

MADELEINE. — (pour se justifier) Ah ! j'ai noté celle-là dans mon journal.

GASTON. — Dans ton journal ! De mieux en mieux ! Va toujours.

MADELEINE. — Le 17 mai donc, les soldats paraissent sur la place ; le capitaine Percival Smith se tenait à quatre pas de moi, près du grand orme, tandis qu'il faisait manoeuvrer sa compagnie. Et je m'amusais à voir pivoter les habits rouges, sous son commandement : "Shoulder ars ! Forward ! Right about ! turn !"

GASTON. — C'est toi, Madeleine Ribaud, qui as ces commandements anglais à la bouche ?

MADELEINE. — Oui.... Qu'est-ce que ça fait ?....

GASTON. — Et tu aimes à regarder ces soldats ?

MADELEINE. — De loin, ils font peur, avec leurs baïonnettes, leurs sabres ! De près, ils sont gentils, jolis garçons, les uns blonds, les autres bruns, et habillés comme ça en costumes rouges, ils vous ont un petit air pimpant tout à fait agréable.

GASTON. — Des Anglais !

MADELEINE. — Les Anglais ne m'ont rien fait, à moi !

GASTON. — Ton père ne les aime point.

MADELEINE. — Pourquoi ?

GASTON. — Ils ont tué ton grand-père à Waterloo.

MADELEINE. — C'est bien loin Waterloo. Et puis je ne suis pas forte en histoire. Faut-il toujours se haïr, parce qu'on s'est battu autrefois.

GASTON. — Non, mais il ne faut point aimer nos ennemis.

MADELEINE. — Tu ne parles point comme notre curé.

GASTON. — Je parle comme parlerait Gabriel, s'il vivait.

MADELEINE. — Gabriel me voudrait heureuse.

GASTON. — Qu'est-ce que ton bonheur a de commun avec le capitaine Smith ? Tu ne prétends pas l'épouser, je suppose !

MADELEINE. — (énervée) On croirait, mon cher cousin, que vous me faites une scène de jalousie. Jaloux ! du capitaine Smith ? Mais, est-ce que je l'aime, le capitaine Smith ? Je ne l'aime.... je ne le connais pas.... Presque pas. Méchant, qui me tourmente ainsi le soir de ma fête. J'étais si heureuse ! Pourquoi m'en veux-tu ? C'est à cause de ma plaisanterie sur Louise ? Mais, Gaston, je ne pensais pas te faire de la peine. Pardonne-moi, et ne sois pas si dur envers ta vieille Madelon !

GASTON. — Dur envers toi ! Je désire ton bonheur, au contraire. Allons, essuie tes yeux, oublie ces vilains anglais qui te font pleurer ; ne parlons que de ta fête, et regardons ce doux crépuscule, avec les goëlettes qui dorment sur l'eau calme.

MADELEINE. — Et le fort, dans le lointain.....

GASTON. — Ah ! ce fort qui m'opprime et qui nous opprime ! Il projette son ombre sur mon pays et sur mon bonheur ! N'y pensons plus. Viens. Assieds-toi.

MADELEINE. — Non, tu m'as fait pleurer ! Papa s'en apercevrait tout de suite. Je vais dans ma chambre..... Je reviens. (essayant de sourire) Je reviens !

(Elle sort)

GASTON. — (seul) J'avais vu clair, trop clair, dans le cœur de cette petite fille ! Elle aime le capitaine Smith, ou va l'aimer. On les a rencontrés, dans la campagne, causant ensemble. Gabriel n'est pas encore vengé, qu'il est oublié déjà, et mes rêves d'amour, comme ses rêves de liberté, s'évanouissent devant l'indifférence des uns et le prestige des autres !

SCENE III.

LE CURE — LE DOCTEUR — GASTON

LE DOCTEUR. — Madeleine t'abandonne ?

GASTON. — Elle vient de me quitter.

LE DOCTEUR. — Tu n'as pas l'air satisfait. Parions que tu l'as encore taquinée.

GASTON. — Non, du tout !

LE CURE. — D'ailleurs, brouille de jeunes gens, giboulée d'avril.

LE DOCTEUR. — Tu te sauves ?

GASTON. — Excusez-moi. Rendez-vous avec Martigny....

LE DOCTEUR. — A ta guise, mon neveu. Tu es libre.

GASTON. — Bonsoir, monsieur le Curé.

LE CURE. — N'oubliez pas de prendre demain votre revanche. Les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Je suis sûr que la veine aura tourné. (Gaston sort).

LE DOCTEUR. — Gaston était visiblement mécontent. Que s'est-il passé !

LE CURE. — Quelque caprice de Madeleine, qui pourtant n'est pas capricieuse !

LE DOCTEUR. — Depuis quelques semaines, je ne la reconnais plus. Elle reste des heures entières à sa fenêtre, ou bien griffonne sur un vieux registre à moi qu'elle s'est annexé et qu'elle dissimule dans son secrétaire. Mais laissons ces fantaisies de fillette, et parlons un peu du pays.

LE CURE. — Alors la révolte gronde ?

LE DOCTEUR. — Oui. Peut-être nos fusils, réveillant les échos du Saint-Laurent, réveilleront-ils aussi le gouvernement de Londres. Nous demandons qu'on nous traite en citoyens, et qu'on nous accorde les franchises auxquelles a droit tout sujet britannique, à l'ombre du drapeau anglais.

LE CURE. — Penses-tu qu'on vous suive ?

LE DOCTEUR. — Tout le pays va se lever, comme un seul homme, à la voix de Papineau. Mais dans ton sermon d'hier, tu m'as effrayé un peu. Crois-tu vraiment que la condamnation viendra de ceux-là même qui devraient, comme les prêtres espagnols à Saragosse, nous absoudre et nous bénir.

LE CURE. — J'en ai peur.

LE DOCTEUR. — Et toi, que dis-tu ? que penses-tu ?

LE CURE. — Comme prêtre ?

LE DOCTEUR. — Comme prêtre.

LE CURE. — En cette qualité, je prêche l'évangile de paix. Mais prêcher la paix, ce n'est point prêcher la lâcheté.

LE DOCTEUR. — Et comme citoyen patriote ?

LE CURE. — (prisant) Comme citoyen et patriote ? Tu connais le légende du Curé de Chemillé ?

LE DOCTEUR. — Non.

LE CURE. — Tu ne connais pas la légende du Curé de Chemillé ? Il allait porter le viatique à un malade. Un mécréant lui barre la route. Le Curé de Chemillé pose son bon Dieu bien douillettement sur une touffe de fougère, et retousse sa soutane. "Bon Dieu de Chemillé, dit-il, tu vois ce que ce païen m'oblige à faire ! Sois sans crainte, j'ai les bras solides, reste bien tranquille à regarder, et ne sois ni pour ni contre." Le Curé de Chemillé flanque une râclée au mécréant et passe.

(A suivre)



1918

LA BOISSON DES HOMMES FORTS

Gin Canadien

Melchers

Croix d'or

La Boisson des Canadiens

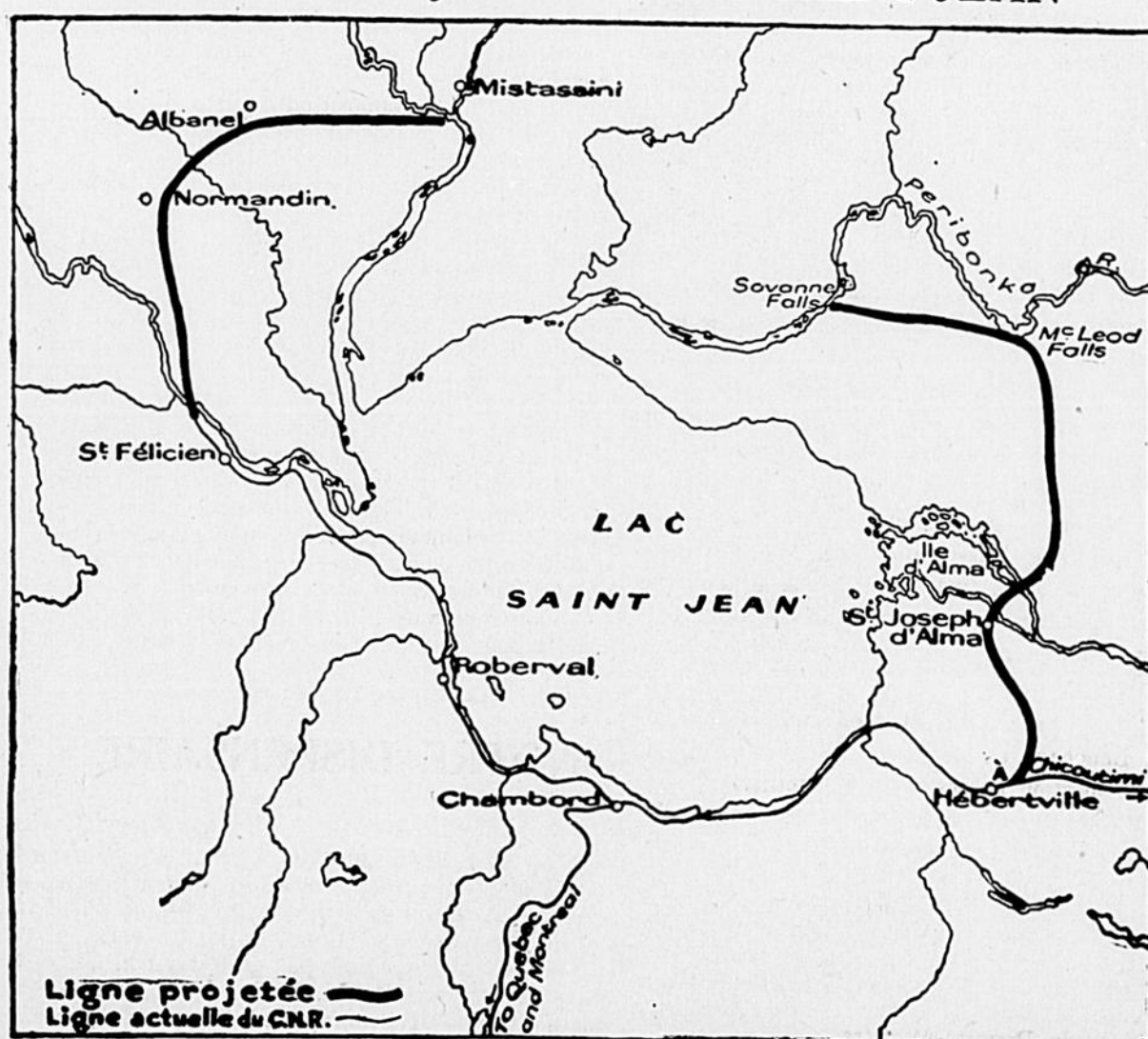
Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral.

Le Gin le plus pur qui existe. Rectifié quatre fois, vieilli en entropôt pendant des années.

TROIS GRANDEURS DE FLACONS

Gros : - 40 onces \$3.65
Moyens : - 26 onces \$2.55
Petits : - 10 onces \$1.10

Distillerie à Berthierville
MELCHERS DISTILLERY CO., LIMITED - MONTREAL

PROJET DE LA NOUVELLE LIGNE DU C. N. R.
DANS LA REGION DU LAC SAINT-JEAN

Dans son programme de construction, pour trois ans, soumis au Parlement, le Chemin de fer national du Canada demande l'autorisation de construire 61.8 milles des 470.2 milles de voies projetés, à l'est et à l'ouest du lac Saint-Jean. Ces nouvelles lignes devant servir à la colonisation et au développement de la région, s'étendront de Hébertville à Savanne Falls, une distance de 34.5 milles et de Saint-Félicien à la rivière Mistassini, une distance de 27.3 milles. Les premiers neuf milles de la ligne Hébertville-Savanne Falls sont parallèles à la voie de l'Alma and Jonquière Railway et ne seront pas construits si des droits de parcours peuvent être réservés sur ce dernier chemin de fer.

Savanne Falls est le site choisi pour le développement de 120,000 c.v. d'énergie électrique sur la rivière Péribonka. A dix milles à l'est de Savanne l'on projette de faire passer la ligne près d'une courbe de la rivière

Péribonka et des chutes McLeod, une autre source d'énergie électrique et une bonne place pour garder les billots amenés par la Péribonka. De plus la ligne traverse sur la distance presque entière un bon territoire agricole dont une partie est déjà en culture. Nul doute que le chemin de fer permettra d'augmenter la production agricole.

La nouvelle ligne desservira les usines d'énergie électrique et touchera aux embouchures des rivières où sont amenés les billots, ce qui donnera au chemin de fer un trafic sur une longue distance et permettra d'ouvrir de nouvelles terres.

Ligne de Mistassini.

Depuis longtemps l'on demandait le prolongement de la ligne Saint-Félicien du Canadien National afin de permettre le transport plus facile des produits agricoles et de desservir les villages de Normandin et Albanel. Dernièrement le Gouverne-

ment de Québec concédait un grand territoire boisé dans le bassin de la Mistassini à condition qu'une usine de pâte de bois et de papier soit construite près du confluent des deux branches de la Mistassini. La construction de cette usine a déjà été entreprise par la Lake Saint John and Power Company, Limited, qui calcule commencer à produire à l'automne de 1927 et l'on peut fournir le moyen de transporter les lourdes pièces de machinerie nécessaires qu'il est impossible de transporter avec les moyens de communications actuels.

La raison d'être de cette ligne repose surtout dans le trafic sur longue distance que fournira au Canadien National la nouvelle usine de pâte de bois et de papier dont la production initiale sera de 250 tonnes par jour et éventuellement de 440 tonnes par jour, ainsi que sur les méthodes de transport améliorées offertes aux agriculteurs de la région.

"LANGAGE DE LA CANNE"

En ce temps de progrès, on s'évertue à diminuer les distances et à multiplier les moyen de communication rapide. Le problème a été résolu par nos amis, combien de systèmes plus ingénieux les uns que les autres pour leurs correspondances sentimentales !

Tenir sa canne de la main droi-

te. M'aimez-vous ?

Tenir sa canne horizontale. — Un doigt. — Je suis célibataire.

Tenir sa canne de la main gauche. Je désire vous connaître.

Tenir sa canne entre les deux doigts. — Etes-vous engagée ?

Tenir sa canne par le milieu. — Je vous aime !

Tenir sa canne à deux mains. — Venez-vous faire une promenade ?

Tenir sa canne en équilibre sur un doigt. — Je suis célibataire.

Tourner sa canne bien vite. — Etes-vous mariée ?

Frapper le pied gauche sur sa canne. — Je suis timide.

Frapper le pied droit sur sa canne. — Je veux vous parler.

Frapper le trottoir avec sa canne. Je suis fâchée.

COLONNES FEMININES:

L'ETIQUETTE

Q. — Nombre de gens disent en parlant à leurs amis. "Comment se porte votre dame ?" ou encore : "votre dame est-elle avec vous ?" Cette appellation est-elle convenable ?

R. — Non, c'est de mauvaises forme. Il faut dire tout simplement : Votre femme. Cela se dit dans la meilleure société, en France comme au Canada. Lorsque les rapports sont plus cérémonieux on dit : "Comment se porte madame X ?"

Q. — Comment désigne-t-on ceux à qui ou de qui l'on parle ?

R. — Un mari parlant de sa femme et de ses enfants, dit : "Ma femme, mon fils, ma fille." Il ajoute toujours le prénom de ses fils. "Mademoiselle" suffit à moins qu'il n'y ait plusieurs filles.

Une femme dit : "Mon mari". On ne demande jamais à un homme des nouvelles de sa "dame", de ses "gamins" de ses "demoiselles", mais de son "fils", de "sa femme", de ses "filles", ou de ses "enfants", s'ils sont aussi désignés par les noms "garçons et "fillettes".

Si les rapports sont cérémonieux, on dit : "Comment va Madame (ajouter son nom) ? Comment vont "Mesdemoiselles vos filles ?" ou "Messieurs vos fils, Madame votre mère, Monsieur votre père ?" Mais on ne dit pas "Monsieur votre mari".

Les appellations : "Ma bru, mon gendre, beau-père, belle-maman" sont de mauvais ton. On dit : "Ma fille, mon fils" ; on donne les prénoms. Dans beaucoup de familles, les beaux-parents sont appelés "mon père, ma mère" ; dans les autres : "Monsieur" et "Madame". Une jeune fille dit : "Mon père, ma mère" et "papa et maman" dans l'intimité.

On dit au Pape : "Très Saint Père" et "Votre Sainteté" ; aux prélats : "Monseigneur" et "Votre Eminence" ; aux curés de paroisse : "Monsieur le Curé" ; aux supérieurs de couvent : "Mon Révérend Père" ou "Ma Révérende Mère".

VIEILLE CHANSON

Sait-on que Lollia Paulina, qui devint la femme de Caligula, parut à un festin couverte de pierres de la tête aux pieds ; que Cléopâtre possédait tout ce qui existait de plus beau au monde en perles et la plus grande quantité, et que Marie de Médicis, au baptême d'un de ses enfants, revêtit une robe garnie de trente-deux mille perles et de trois mille diamants, robe si lourde que deux personnes durent aider la reine à marcher ? Les souverains modernes ont, comme leurs prédécesseurs, un goût très prononcé pour les pierreries. Pour garder les bijoux de la couronne d'Angleterre, placés dans les caveaux de la Tour de Londres, il faut un petit régiment de gardiens qui les surveille jour et nuit. Les bijoux personnels de la reine Victoria étaient, pendant sa vie, gardés au château de Windsor, où douze détectives, choisis parmi les plus fins de la police anglaise, avaient pour mission de veiller sur ces précieux trésors. Il existe une loi, qu'on n'a jamais eu occasion d'appliquer du reste, qui rend passible de la peine de mort, tout fonctionnaire qui se rend coupable d'une négligence, suivie de perte, dans la surveillance du bien de la couronne. La petite grande-duchesse Olga de Russie possède déjà à elle seule quatre millions de bijoux. Les bijoux de la

couronne de Russie sont entassés dans une pièce blindée, confiée à la garde de cent quatre-vingts anciens officiers, et, cependant une partie des bijoux personnels du tsar se trouve dans des banques de Paris et de Londres. Le trésor de la couronne italienne est caché dans un petit fort souterrain, situé dans une petite île du Tibre ; donc, la protection est double, d'abord le fleuve, puis un nombre considérable de gardiens. Nous parlerons comme mémoire seulement, des richesses que possèdent les persans, les souverains turcs, les nababs et certaines riches Américaines, la place nous manquerait pour ces détails.

LE BONHEUR

On parle souvent du bonheur. C'est tout comme l'amour, un sujet inépuisable et d'éternelle opportunité.

Tout doucement on en parle dans les longues causeries intimes... C'est le feu roulant des corvées frivoles qu'on appelle "thés"... Et les amoureux, sis au coin des salons moelleux tout en déversant l'optimisme de leur âme ardente, se contentent de parler du "bonheur".

Plus souvent encore nous y rêvons, et sans cesse nous le cherchons, car sans cesse nous nous efforçons d'être plus heureux ou moins malheureux.

Mais, sait-on au moins ce que c'est que le bonheur ? Beaucoup l'ont défini, et plus nombreux encore l'ont défiguré. Des malins en sont même venus à la conclusion que le bonheur ici-bas n'existe pas. Erreur profonde !... Du bonheur sur la terre. Certes il y en a. Abstraction faite, évidemment, du bonheur parfait dont l'au-delà seul, nous réserve la sublimité. Mais le bonheur sur la terre n'est pas un vain mot. "Cherbuliez" a dit : "Le bonheur, c'est la boule que l'enfant poursuit et qu'il éloigne du pied sitôt qu'il l'a atteinte".

Passe pour une boule, c'est au moins l'admission de son existence. Or, la difficulté serait de le retenir. C'est en effet, un secret qui ne semble échoir qu'aux privilégiés. Mais si le nombre en est très limité, c'est que peut-être, un trop grand nombre, tout comme l'enfant, se complaisent à donner des sus du pied.

Mais je vois d'ici des mécréants s'élever contre moi. Les pessimistes, les outrés, les blasés... tous m'encerclent et me somment de leur citer un seul exemple de l'existence du bonheur ici-bas. Arrière ! l'ainé, lâche et ingrats ! D'un seul trait je puis vous désarmer.

Pour vous peut-être, le bonheur n'existe pas, mais si vous en cherchez la cause ?...

Or, le bonheur serait dans la philosophie, me retenez-vous ?... Pas précisément, bien que les philosophes y touchent peut-être de plus près.

S'il n'existe pas dans l'égoïsme. L'âme généreuse, tendre, affectueuse et bonne peut l'atteindre.

Le bonheur est aussi dans le sacrifice, la souffrance même en reflète des rayons "exquis"...

Le bonheur n'est pas dans les caprices, dans les désirs vains, ni dans les rêves irréalisables. Le bonheur c'est l'état de l'âme pleinement satisfaite qui ne se trouble pas d'espoirs vains.

Si tous n'y croient pas beaucoup, ils y ont ajouté foi, et ce ne sont pas les moindres.

Châteaubriand le place dans la conformité, madame Swetchine dit : "le bonheur et la vertu se donnent la main pour marcher ensemble."

Puis un autre : le bonheur consiste à faire du bien aux autres". Et Schiller : "Le bonheur exige peu d'apprentis : un cœur noble en est la condition."

C'est l'état de l'âme pleinement satisfaite, ai-je déjà dit. Et oui, de l'âme qui a vu tous ses desirs du moment se réaliser parce qu'ils étaient modérés. C'est l'opinion de Cicéron. Elle est conforme à la définition de monseigneur Elie Blanc. Elle repose sur la psychologie.

Or, le bonheur existe, et le poète ne s'est pas trompé quand il a écrit : "A l'homme, Dieu n'a-t-il pas tout donné en lui laissant l'amour et l'espérance ?"

C'est le dernier trait décoché aux antagonistes : "Le bonheur existe pour quiconque veut le trouver."

Quant à son existence, personnellement j'y adhère, et c'est avec intention que dès ma première ligne près du mot "amour" je l'insère. Car, pour moi le bonheur, ô amour ! c'est toi !... .

SIMON, E. E. D.

RECETTES

Soupe fausse tortue. — Prenez le quart d'une tête de veau cuite avec du bouillon blanc, aromates et un peu de vin blanc. Egouttez-la, laissez-la à moitié refroidir sous presse. Retirez-en la graisse et coupez les parties gélatineuses en filets. Mettez-les dans une casserole avec un peu de leur cuisson et un verre de marsala. Avec 75 gr. de beurre et autant de farine, préparez un roux peu coloré ; mouillez peu à peu avec deux litres de liquide, moitié bouillon et moitié cuisson de la tête. Tournez sur le feu ; au premier bouillon, retirez sur le côté ; cuisez 35 minutes, dégraissez, passez et remettez dans la casserole. Ajoutez un bouquet d'aromates composé de sarriette, marjolaine et thym, puis les morceaux de tête et leur mouillement. Cuisez à nouveau 12 à 15 minutes. Retirez le bouquet et finissez la soupe avec une pointe de cayenne.

Carpe aux fines herbes. — Videz, après avoir écaillée et fendue par le dos, une carpe de moyenne grosseur qui puisse tenir dans une grande poêle où vous aurez fait fondre un quart de bon beurre frais. Salez, faites cuire vivement sans surchauffer, arrosez constamment de beurre bouillant, avec la cuiller, les parties qui ne baigneraient pas. Lorsqu'elles sont presque cuites, en dessous, retournez adroitement vos deux moitiés, posez dessus un hachis de persil et d'échalotes ; arrosez de nouveau avec le beurre bouillant jusqu'à parfaite cuisson. Un petit filet de vinaigre ou un doigt de vin blanc pour relever.

Ainsi préparée, la carpe est exquis. Lorsqu'elle n'est pas trop épaisse, on peut la cuire sans la fendre en deux, ce qui lui donne meilleure apparence ; en ce cas, on met une partie du hachis à l'intérieur.

Pour DISTANCER vos COMPÉTITEURS

B., un marchand de Vancouver, prit le premier train pour Toronto afin de s'assurer une grosse commande.

J., son rival à Vancouver, appela ce client de Toronto et fit la vente par téléphone avant que B. ait atteint Calgary.

Le plus sûr moyen, toujours, c'est de communiquer avec votre client sans délai. Si vous pouvez lui vendre par téléphone, arrangez une entrevue. Alors il vous attendra avant de placer sa commande.

De nombreux abonnés qui avaient cru nécessaire un appel de Personne-à-Personne constatent qu'ils peuvent facilement atteindre la personne désirée au moyen d'Appels-entre-Postes. Ceux-ci sont plus rapides et plus économiques.



Salmis de bécassines. — Les bécassines vidées et flambées, faites-les rôtir à bas feu. Prenez les foies et les intestins, auxquels vous ajouterez quelques foies d'échouille. Faites revenir le tout dans du lard fondu ou du beurre. Assaisonnez. Retirez et passez au tamis. Délayez ce mélange dans une casserole avec un peu de vin blanc et de sauce. Quand les bécassines sont rôties à point, découpez-les et mettez-les dans la sauce de la casserole. Faites chauffer sans bouillir, arrosez d'un jus de citron et servez sur des tranches de pain frit.

Quenelles de pommes de terre. — Cuisez des pommes de terre en robe, à l'eau salée ou à la vapeur. Egouttez-les, pelez-les, et râpez-les. Prenez 5 à 600 gr. de cette pulpe, mettez-la dans une terrine, travaillez-la avec une cuiller et mêlez-lui peu à peu 150 gr. de farine et 100 gr. de beurre divisé ; ajoutez 2 oeufs, sel, poivre et muscade.

Roulez cette pâte sur la table farinée ; essayez-en une petite partie en la faisant pocher à l'eau bouillante ; rectifiez-la au besoin. Divisez la pâte et roulez les parties en boudin de l'épaisseur d'un doigt ; coupez-les transversalement de 2 doigts de long ; plongez-les à l'eau bouillante et saïée. Au premier bouillon, retirez-les sur le côté du feu. Couvrez-les et tenez-les ainsi 15 minutes. Egouttez-les ensuite sur un grand tamis

Des marques distinctives rendues possibles grâce à un volume énorme de production



NOUVEAUX BAS PRIX
Routière, \$655.00 Auto de Tourisme, \$655.00
Coupé, \$780.00 Coach, \$760.00 Sedan, \$694.00
Sedan Landau, \$930.00 Cabriolet, \$890.00
Routière de livraison, \$655.00
Châssis commercial, \$490.00
Châssis express pour utilité générale, \$445.00
Prix aux usines, à Oshawa—Taxes du gouvernement en plus.

Si l'on considère sa beauté et son élégance, ses nombreuses améliorations mécaniques et son rendement exceptionnel, le Chevrolet le plus magnifique dans l'histoire du Chevrolet constitue la valeur automobile la plus extraordinaire dans le domaine des autos à bas prix. Des caractéristiques qui, auparavant, étaient considérées comme des marques exclusives aux automobiles les plus dispendieuses, sont maintenant incluses dans les nombreux raffinements du Chevrolet.

Nouvelles carrosseries par Fisher
Nouveaux garde-boue entièrement arrondis
Nouveaux phares du type obus
Nouvelle jauge pour gasoline
Nouveau nettoyeur d'air AC
Nouveaux sièges à coulisses sur le Coach

Nouvelles couleurs Duco
Nouveau radiateur remodelé
Nouveau volant de direction plus grand
Nouveau filtre AC pour l'huile
Nouveau porte-pneu
Nouveau dispositif de verrouillage connexe pour l'allumage et la direction

Grâce au volume énorme de la production, causé par la popularité phénoménale du Chevrolet, le Chevrolet est maintenant à des prix nouveaux et ENCORE PLUS BAS, les plus bas auxquels le Chevrolet ait été vendu jusqu'à ce jour en Canada. CR-2010-7

Légaré Automobile de St-Hyacinthe
92-94 Mondor, Tel 546 St-Hyacinthe.

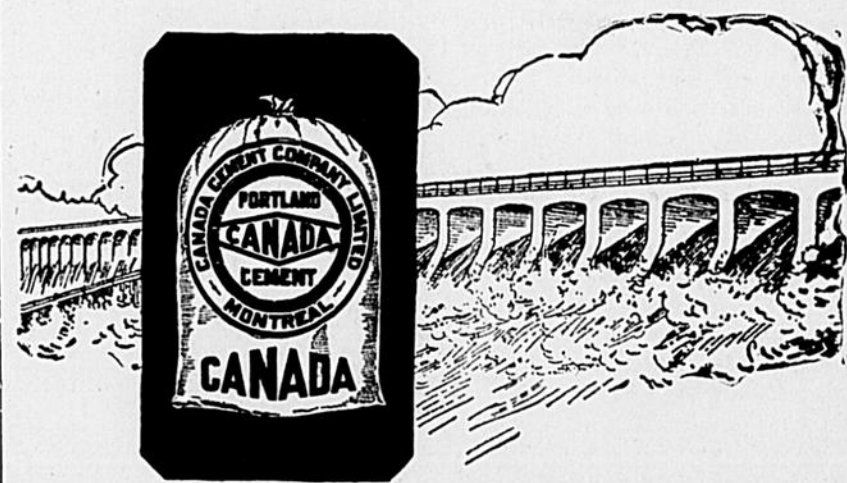
VEAUX DE LAIT

Nous sommes en mesure d'obtenir les plus hauts prix pour les veaux de lait bien préparés.

Demandez nos circulaires sur l'abatage, l'emballage, l'expédition et la classification des veaux.

COOPÉRATIVE FEDEREE DE QUEBEC

114, rue St-Paul Est, Montréal



Le barrage Kénogami résiste grâce au Ciment "Canada"

L'énorme barrage à Portage des Roches, sur la Rivière Chicoutimi fut construit en béton fait avec du ciment "CANADA".

Cette entreprise n'est qu'une des nombreuses constructions où le ciment "CANADA" a joué un grand rôle.

Des éleveurs à grain, de dimensions énormes à Québec et à Montréal, le barrage Gouin, les usines génératrices de l'électricité à La Gabelle et Ile Maligne, Chicoutimi, sans mentionner un grand nombre d'autres merveilles du génie civil où le

CIMENT "CANADA"

a été employé. De réputation mondiale le Ciment "CANADA" a pénétré dans 28 pays différents et n'a jamais essuyé un échec. Ce même ciment, de qualité supérieure et uniforme est vendu chez le marchand de ciment "CANADA" dans votre localité. Notre immense capacité de production et d'entreposage vous permet de vous procurer le ciment dans n'importe quelle quantité et au moment où vous le voulez.

Notre Bureau de Renseignements est à votre disposition pour tout ce qui vous touche à savoir ou sujet de travaux où le béton peut être employé. Consultez-nous ou écrivez-nous ; ce service est gratuit.

Canada Cement Company Limited

LE BETON CANADA CIMENT EST PERMANENT

Edifice Canada Cement Company Carré Phillips Montréal

Bureaux des ventes : Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary

et dressez-les par couches dans un plat en saupoudrant chaque couche avec du parmesan et arrosant avec du beurre à la noixette. Servez-les aussitôt.

Eclairs au café. — Préparez de la pâte à chou, que vous couchez sur une plaque en bâtons de l'épaisseur et de la longueur d'un doigt. Cuisez au four doux. Quant ils sont refroidis, les fendez à leur base et garnir l'intérieur avec de la crème fouettée ou une frangipane légère au café. Masquez avec une glace ainsi préparée : deux cuillerées de café à l'eau, quelques gouttes d'essence de café dans un demi-verre d'eau chaude, puis de la glace de sucre. MELANIE.

HUIT CONSEILS

Elinor Glyn, donne les conseils suivants aux femmes pour être heureuses en ménage : —

1. — Ne cherchez pas à commander à votre mari.
2. — Ne parlez pas trop.
3. — N'interrompez pas une conversation sérieuse par des propos insignifiants.
4. — Ne soyez pas jalouse sans raison.
5. — N'humiliez pas votre mari en public.
6. — Ne faites-en pas un éloge outre.
7. — Ne parlez pas trop souvent de vous-même.
8. — Ne mentez pas... inutilement.

IMPORTANTES QUESTIONS

Mercredi soir dernier, le 9 courant, dans l'une des salles de l'hôtel Union de cette ville, avait lieu une importante assemblée où furent discutées des questions qui ne manqueraient pas d'intéresser vivement nos lecteurs.

Cette assemblée, organisée par l'Association des Marchands Détaillants, section St-Hyacinthe, était tenue dans le but de montrer les résultats obtenus par l'association des Marchands Détaillants de la Province et du Canada au cours de ces derniers mois et de lancer l'appel aux épiciers en faveur de l'excellente campagne du "Prix uniforme".

M. SansRegret, vice-président de l'Association des Marchands Détaillants du Canada, présidait cette réunion. M. E. A. Gendron, président des Marchands Détaillants, section St-Hyacinthe, remercia MM. SansRegret, Moïse Lapointe, secrétaire provincial de l'association des Marchands Détaillants de la Province, et Lionel Leblanc, rédacteur du journal "Le Clairon" d'avoir bien voulu accepter l'invitation qui leur avait été faite.

M. SansRegret promoteur de la campagne du "PRIX UNIFORME" intéressa profondément l'auditoire par son exposé clair et net du système préconisé pour la sauvegarde des épiciers.

Que signifie l'uniformité des prix ou des loyales méthodes de commerce en épicerie ? L'uniformité des prix dans le commerce de l'épicerie signifie que toutes marchandises contrôlées par propriétaires ou autres de ces marchandises seraient vendues au même prix au consommateur après entente contractée entre le manufacturier et le marchand de gros, puis entre le marchand de gros et le marchand détaillant, le manufacturier en étant averti. Si une boîte de tomate vaut 11 cts. le lundi, elle ne change pas de valeur par le fait qu'elle sera affichée à 12 cts. le mardi, 13 cts. le mercredi et ainsi de suite. Ce procédé est un attrape-nigaud. Il a pour effet de nuire au commerce en suscitant une concurrence déloyale qui attire une clientèle qui se fera retaper sur d'autres articles. Surtout les marchandises en conserves ne enagent pas de valeur, d'un jour à l'autre car elles sont toujours garanties. Si par exemple on vend un savon confort ou un savon "Barsalou", pour parier de marques très connues, et qu'on enlève simplement le papier qui atteste que ce savon est de telle marque, pourrait-on vendre avec autant de facilité le même savon. C'est dire qu'en vendant des marchandises manufacturées ou emballées ou en conserves, c'est aussi la garantie que l'on vend et qui a son importance. Le manufacturier a donc intérêt à aider cette campagne qui a pour but primordial de permettre aux épiciers détaillants de vivre raisonnablement. La ligue des épiciers en faveur de cette campagne compte déjà 400 membres à Montréal et si un membre est rarement trouvé réfractaire aux règlements de l'association des Marchands Détaillants, par contre les plaintes sont générales que le coupage des prix est une source d'injustice et de marasme dans les affaires. La ligue établirait un prix minimum de vente et justice serait rendue à tous en tenant compte du coût de la main-d'œuvre, etc....

M. Amédée Lacroix, 1er vice-président de l'association des Marchands Détaillants, section St-Hyacinthe, parlant au nom des épiciers de cette ville, croit que cette campagne ne manquera pas d'intéresser les épiciers de St-Hyacinthe qui auront sans doute le plaisir et le bonheur d'entendre prochainement M. SansRegret leur expliquer dans les détails une campagne qui ne peut manquer d'apporter un baume à une plaie dont souffrent les épiciers en général, car leur commerce est bien malade.

M. Moïse Lapointe est vivement applaudi lorsqu'il se lève pour parler des activités de l'association des Marchands Détaillants du Canada. Entre autres choses il note que le commerce d'importation et d'exportation se chiffre à plus de 2 billions, tandis que le commerce de détail dans notre propre pays se chiffre à plus de 4 billions. C'est que le marchand détaillant compte pour quelque chose dans la prospérité du Canada et que le

problème du commerce de détail mérite d'être étudié sérieusement par un département spécial et composé d'hommes qui connaissent la théorie et la pratique du commerce de détail, au gouvernement fédéral.

Il est une question qui absorbe l'attention des officiers de l'association des Marchands Détaillants: "Les Maisons à Catalogues". Ces étrangères maisons viennent inonder notre province, nos villes, nos villages; ne paient pas de taxes, n'aident pas de leurs deniers, comme les marchands détaillants d'une localité quelconque, à l'embellissement, à l'avancement intellectuel, économique du lieu où ils vendent leurs marchandises. Et l'argent qu'elles retirent ne circule pas dans notre milieu, mais va enrichir les producteurs et les consommateurs étrangers. Chaque réduction sur les colis-postaux permet à ces maisons de vendre à meilleur marché leurs marchandises qui nous font concurrence chez nous, vu que l'expédition leur est moins dispendieuse que la main-d'œuvre qu'elles emploient pour distribuer ou vendre leur marchandise dans leur propre territoire. Certaines maisons étrangères arrachent de 15 à 20 millions par année à la province de Québec. A St-Hyacinthe, ces maisons enlèvent aux marchands détaillants pour 30% de leur commerce. Avant d'aller à l'étranger, voyons donc si notre marchand n'a pas l'article que l'on désire.

L'association des Marchands Détaillants voudrait que le gouvernement fédéral imposât une taxe sur ces livraisons, dont le montant irait au trésor provincial qui le distribuerait à chaque municipalité suivant son chiffre d'affaires.

Pour ce qui est de l'inspection des Poids et Mesures, l'association est d'avis que c'est une mesure d'intérêt public et que le gouvernement fédéral devrait payer lui-même ses inspecteurs et non les marchands. En effet, le public a intérêt à être protégé, autant que le marchand; il n'est donc que juste que le gouvernement ou le public paie cette mesure de protection, puisque que c'est le public lui-même qui en bénéficie directement.

Au mois de février l'association avait demandé au gouvernement fédéral d'abolir les timbres sur les chèques ou de ne conserver que le timbre à 2 cts. Le gouvernement fédéral a passé une loi à cet effet et au 1er juillet, prochain les timbres seront abolis sur les chèques en dessous de \$10. Pour les chèques au-dessus de \$10, seul le timbre de 2 cts. sera obligatoire. Ainsi vous n'aurez qu'à apposer un timbre de 2 cts sur un chèque même de \$10,000. Nous avons demandé une diminution de taxes sur le revenu et une réduction de la taxe de vente. Nous avons obtenu du fédéral une réduction dans la taxe du revenu de 10% et dans la taxe de vente de 1%. Si nous sauons à un marchand \$300. ou \$400. par année, pourquoi ne vient-il pas s'unir avec ceux dont les officiers de votre association défendent les intérêts. Les marchands détaillants doivent s'unir pour faire entendre leurs voix au fédéral et au provincial où il le demande qu'un ministre ou qu'un commissaire de commerce soit nommé afin de représenter l'élément des marchands détaillants qui par leur crédit prêtent plus d'argent qu'aucune banque du pays. Les officiers des marchands détaillants surveillent la législation tant au fédéral qu'au provincial et s'emploient à combattre les mesures qui nuiraient à leur commerce. Les professionnels, les ouvriers sont unis, et les marchands resteraient à la merci des races étrangères qui viennent s'accaparer du commerce en prenant des moyens plus ou moins justifiables. Le commerce du détail souffre. Ainsi à St-Dominique, là où vivaient à l'aise trois marchands, autrefois, maintenant il n'y a qu'un épicier et encore ses gains ne sont pas considérables. C'est dire que le marchand détaillant a besoin d'être protégé et il le sera s'il s'unit. Ce sera seulement le véritable secret de sa force et de son succès.

L'orateur parla de différents bills de la chambre et remercia l'auditoire de sa bienveillante attention.

Parmi les officiers de l'association de St-Hyacinthe, on remar-

quait M. E. A. Gendron, président, M. J.B.E. Durocher, ex-président, Amédée Lacroix, 1er vice-président, Didace Rodier, 2e vice-président, Omer Boulay, 3e vice-président, Auray Brodeur, 4e vice-président; ainsi que MM. Proulx, Geo., Arthur Archambeault, Louis

Benoit, propriétaire de l'hôtel Union, etc.
M. Amédée Lacroix proposa un vote de remerciements aux deux orateurs ce qui fut adopté au milieu des applaudissements de l'assemblée.

NOTES LOCALES

CONDAMNE

M. Emilio Picard, de St-Hugues, accusé d'avoir vendu de la boisson sans licence, a été condamné par M. le juge Marin à un mois de prison et aux frais et, à défaut de paiement des frais, à trois autres mois de prison.

EN VISITE

M. Joseph Desnoyers, de Montréal, visitait dernièrement sa fille et son gendre, M. et Mme Donat Archambault de la rue Bourdages, et ses autres parents, M. et Mme Alouida Baron de la rue St-Dominique.

PARTIE DE CARTES

Une grande partie de cartes, organisée par les Chevaliers de Colomb, de St-Hyacinthe, aura lieu dans la salle du bazar, le jeudi de Pâques, 21 avril. Qu'on s'en souvienne.

A QUEBEC

M. René Desjardins, employé à la banque Canadienne Nationale, succursale de St-Hyacinthe, est transféré à la succursale du Palais, à Québec. Ses amis espèrent le revoir souvent, bien que leurs meilleurs vœux de succès l'accompagnent à Québec.

VIENT DE PARAITRE

"La Revue Automobile", exclusivement en français, vient de paraître. Tous les automobilistes la liront avec intérêt. On pourra s'en procurer un exemplaire chez Lagassé & Fils, 86 Mondor, agent pour cette revue. Prix de l'abonnement \$2.00 par année.

LE SOLFÈGE

Conseil des Arts.

Les cours de solfège du Conseil des Arts de la province, donnés par le professeur Goulet, de Montréal, subiront quelques changements durant les retraites, au point de vue de l'horaire, à St-Hyacinthe.

Samedi soir prochain, le 12 courant, à 7 1-2 hrs. p. m. commencera le cours pour les hommes; et le cours pour les dames aura lieu à 8 1-2 hrs.

Pour les autres samedis, les cours seront donnés suivant l'horaire habituel, 7 1-2 hrs. pour les dames, 8 1-2 hrs. pour les hommes.

L'AUTO-CLUB

Jeudi dernier, le 10 courant, avait lieu l'assemblée annuelle de l'Auto-Club de St-Hyacinthe, à l'édifice des Postes.

Cette association compte des membres dont le nombre va sans cesse grandissant. Nous savons que cette association se dévoue beaucoup pour l'amélioration des chemins dans notre district. Nous lui souhaitons une année fructueuse et nous sommes fort aise de formuler ce souhait parce que les automobilistes du district le réalisent dans cette association.

Nous publierons le compte rendu de cette assemblée dans notre prochain numéro.

CHANGEMENT

Il a été décidé après plusieurs pourparlers que le "Club les Compagnons" de cette ville prendrait maintenant la direction du Grand Club de Tennis de St-Hyacinthe.

Plusieurs améliorations sont projetées ainsi que plusieurs changements qui seront tout à l'avantage des abonnés.

On sait que les terrains du Club les Compagnons seront désormais situés à l'arrière de notre Palais de Justice.

JOYEUX ANNIVERSAIRE

Plusieurs intimes de Mlle Simonne Morissette se réunissaient chez elle, dimanche soir, pour fêter son anniversaire de naissance.

A cette occasion de magnifiques cadeaux lui furent présentés de la part de ses amis. Elle répondit, un peu émue, au témoignage d'estime et de confiance que ses intimes lui rendaient avec tant de libéralité. Il y eut aussi partie de cartes, musique et amusements divers. Les gagnants aux cartes furent Mme S. Morissette, MM. Gaston Lemoine et Léonide Laflamme.

En plus de l'héroïne de la fête on remarquait M. et Mme Morissette Sr., M. et Mme Morissette Jr., M. et Mme R. Boucher, Melles Parise et Cora Desmarais, Milles Marie-Anne Morin, Marie-Rose Janson, Rachel Nadeau, D. Boucher; MM. Gaston et Maurice Lemoine, Léonide Laflamme, Gaston Paquet.

Tous se retirèrent tard dans la soirée, emportant avec eux un très bon souvenir.

FEU Mlle J. DESILETS.

Nous avions la douleur d'apprendre, mercredi le 23 février dernier, le décès de Mlle Joséphine Désilets, âgée de 25 ans.

La défunte laisse pour pleurer sa perte: son père et sa mère, M. et Mme Chs. Désilets, ses sœurs, Laurette et Juliette et aussi un frère Jacques.

Ses funérailles eurent lieu le 25 février, à l'église de la paroisse de la Cathédrale.

Les porteurs étaient: MM. Desourdy, C. Bourdeau, Lapointe, E. Paquette, A. Guertin, A. Delorme.

En outre sa famille, parmi ceux qui conduisaient le deuil on remarquait: Mlle Henriette Leblanc de Victoriaville, sa cousine, M. Bergeron de Drummondville, M. Arsenault de St-Eulalie, M. et Mme Thibaudeau, de St-Gregoire.

L'inhumation eut lieu à St-Wenceslas dans l'après-midi, après l'arrivée du train quittant St-Hyacinthe, à 11.56 hrs. a. m.

Nos sincères sympathies à la famille en deuil.

LA CHANCE FAVORISE

NOTRE MAIRE

Le superbe coffre en noyer noir et à revêtement intérieur en cèdre qui faisait l'envie de tous ceux et celles qui ont inscrit leurs noms sur les listes de rafle du bazar a été gagné par le maire-Bouchard.

Un grand nombre de personnes ont félicité notre maire de la bonne fortune qui lui a souri en lui faisant gagner un des plus beaux objets que l'on a fait raffler au bazar de 1927.

CONSEIL MUNICIPAL

Sur convocation par le maire Bouchard il y aura samedi soir une assemblée spéciale du conseil municipal.

Le maire soumettra l'entente qui est intervenue entre lui et le gérant général de la compagnie Penman, M. Barret, pour l'établissement d'une nouvelle manufacture à St-Hyacinthe.

M. Bouchard a eu cette entrevue avec M. Barret, à Montréal, lundi dernier.

La séance commencera à huit heures.

FEU M. ADOLPHE LUSSIER

Nous avions la très vive douleur d'apprendre dernièrement la mort subite de M. Adolphe Lussier, 11

rue Raymond, âgé de 53 ans.

Il laisse pour pleurer sa perte, son épouse, née Victorine Bonin, ses fils, Emile, en religion, Rév. Frère Alix, des RR. FF. du Sacré-Coeur, professeur au lac Mégantic, Armand, tailleur, Conrad et Laurent, ces trois derniers de St-Hyacinthe ses filles, Béatrice, Alice, Orise, Marie-Anna et Germaine; ses frères, Joseph et Antoine, de Woonsocket, R. I.

Ses funérailles eurent lieu jeudi matin à l'église de la paroisse Notre-Dame du Rosaire à 9 hrs.

Nos sympathies à la famille éplorée.

COUR SUPERIEURE.

Le premier terme de mars, en Cour Supérieure, s'est ouvert mardi, sous la présidence du juge Walsh, de Montréal.

La première séance fut occupée surtout à l'audition des affaires de pratique. Une inscription en droit a été soulevée dans la cause de Delle Anna Flibotte vs Dame St-François, dans laquelle Me J.-B. Bousquet, représentait la demanderesse, et Me Lussier & Fontaine, la défenderesse.

Après délibération, jugement fut rendu ordonnant la preuve avant de prononcer sur la question de droit.

Mercredi a été entendue la réclamation de M. Arthur Cournoyer vs Moïse Lepage, tous deux d'Upton.

Le demandeur, assisté par Me J. B. Bousquet, se plaint de certains propos malicieux tenus par la femme du défendeur, sa tante, en présence du mari de cette dernière.

M. Lepage, représenté par Mre Gustave Chagnon, C. R., prétend n'avoir pas entendu sa femme attaquer ainsi la réputation du demandeur. L'affaire fut prise en délibéré par le président du tribunal.

Une autre cause fut remise, vu la maladie d'un des intéressés, celle de Cabana Ltée vs Vendal.

FEU M. OSCAR

COURTEMANCHE

Dimanche dernier, le 6 courant, décédait à l'Institut du Radium, Montréal, M. Oscar Courtemanche, rentier de St-Hyacinthe, âgé de 58 ans, demeurant sur la rue St-Simon.

Le défunt laisse pour pleurer sa perte, son épouse, née Georgianna Vincent, sa mère, Mme Vve Octave Courtemanche, deux fils, Chs. Emile, de Marieville, Rhéaume, de Détroit, Mich., 3 filles, née Léa, de Montréal; Eva et Rhéa, de Saint-Hyacinthe.

Ses funérailles eurent lieu mercredi matin, à 9 1-2 hrs., au milieu d'un concours considérable de parents et d'amis.

Les porteurs étaient MM. Jos. Berthiaume, Joseph Mathieu, Ls. Blanchard, Arthur Morin, J.-B. Létourneau et Arthur Flibotte.

Le deuil était conduit par ses fils, Chs. Emile et Rhéaume, son gendre, Dorès Pion, ses frères, Emile et Omer, Hector et Alcidas; ses filles, Léa, Eva et Rhéa; ses sœurs, Mme Niquette, née Elisa, de St-Césaire, Mme Nap. Démanche, née Almède, de New Bedford, Mme Berthiaume, née Claudia, de St-Césaire, Mme Girard, née Alida, de St-Césaire, Mme Omer Démanche, de New Bedford, Mme Brodeur, née Délia, d'Abbotsford, Mme Uldéric Rochelau, née Anna, de Leomenster, Mass., ses beaux-frères, MM. Frédéric Kaigle, H. Tessier, E. Leroux, C. Belval, sa belle-sœur, Mme Octave Courtemanche.

L'absoute fut faite par M. l'abbé E. St-Pierre et le service fut chanté aussi par l'abbé E. St-Pierre assisté de MM. les abbés Petit et Héty comme diacre et sous-diacre.

La famille reçut un grand nombre d'offrandes de fleurs, de messages, de télégrammes, de témoignages de sympathies, de bouquets spirituels.

Nos sincères sympathies à la famille en deuil.

LES PREVOYANTS

DU CANADA

La réunion des actionnaires des Prévoyants du Canada a eu lieu lundi. Le bilan soumis a été accepté avec plaisir, car les affaires ont été excellentes.

Le Bureau de Direction réélu au complet se compose ainsi; président, l'Hon. Némèse Garneau; vice-président, M. Nap. G. Kirouac; directeurs: MM. Nap. Lavoie, R. Campbell, Eusèbe Bellet, C. R., le Dr. P. H. Bédard et C. E. D'Auteuil.

Ce dernier avait remplacé, il y a quelque temps, Monsieur L. A. LeMoine, qui, pour des raisons de santé, a démissionné.

ACCIDENT MORTEL

Adrius Lemieux, âgé de 36 ans, marchand de glace au village Laprovidence, a été victime, mardi, d'un horrible accident.

Il était au moulin de L. P. Morin & Fils, à charger du bois scié aidé de son fils. S'approchant trop près d'un arbre de couche. Il fut pris par ses vêtements. Il eut l'épaule disloquée, la trachée-artère brisée et il mourut instantanément de strangulation. Le docteur J. E. Collette arriva de suite sur les lieux de l'accident et constata que la victime avait cessé de vivre.

Le coroner du district, le Dr. J. A. Viger, après enquête et audition des témoignages, a rendu le verdict de mort accidentelle.

Il laisse après lui son épouse Angéline Racine, et neuf enfants, ses frères: Benoit, David, Arthur et Valmore Lemieux de St-Hyacinthe; ses beaux-frères: Joseph Perras, de Lotbinière, Achille Vaillancourt de Compton; Wilbrod Richer de St-Denis sur Richelieu, Oliva Tétrault de St-Joseph d'Yamaska et Delphis Cousineau des États-Unis.

Ses funérailles ont eu lieu ce matin en l'église de la paroisse de Notre-Dame du Rosaire.

Nos sincères sympathies à la famille si cruellement éprouvée.

JOYEUX ANNIVERSAIRE

Dimanche, 6 courant, M. et Mme Joseph Lachance, de la rue Bourdages, recevaient à l'occasion du 17ième anniversaire de leur jeune fille, Thérèse.

Il y eut chant, musique, danse et déclamations.

Parmi les invités on pouvait remarquer:

M. et Mme Albert Loranger, M. et Mme Charles Viger, M. et Mme Georges Thérout, Milles Lucienne Rousseau, Blanche Chartier, Adrien Vermeesch, Juliette Chartier, Marie-Jeanne Bernier, Evangéline Matte, Simonne Galipeau, Rita St-Martin, Marguerite Comtois, Catherine Bonin, Albertine Loranger, Germaine Dion, Irène St-Martin, Antoinette Bonin, Yvette Fournier, Maria Ohenette, Régina Ouellette, Clara St-Martin, Aldéa Bachand, Françoise Bonin, Alma Lachance, Yvonne Loranger, Marie-Ange Dion, Christine Viger, Cécile Houle; MM. Conrad Vermeesch, Armand St-Martin, Dalvigny Gaucher, Gaston Mercure, Antoine Fréchette, Armand Thérout, Rolland Thérout, Adrien Thérout.

Tous se quittèrent à une heure avancée se promettant de revenir encore l'an prochain. Nos meilleurs vœux.

ETAT-CIVIL

Cathédrale.

Naissance. — Mars 8: Amédée, Rolland, Joseph, enfant de Ovila Bessette et de Céline Rivard. Parain et marraine Amédée St-Germain et Rosa Rivard, oncle et tante de l'enfant.

Sépultures. — Mars 3: Marie-Louise Perron, épouse de Robert Brodeur, décédée à l'âge de 33 ans.

— Mars 7: Alphonse Lapierre, veuf de Philomène Ledoux, âgé de 55 ans. — Mars 9: Oscar Demers, époux de Nancy Thivierge, âgée de 63 ans. — Mars 9: Joseph Courtemanche, époux de Georgianna Vincent, âgé de 58 ans.

RECETTES DU BAZAR

Du 24 février au 3 mars 1927

Billets d'entrée, \$381.00 ; Table No. 1, \$847.16 ; Table No. 2, \$1,154.85 ; Table No. 3, \$1,194.73 ; Table No. 4, \$760.43 ; Table des Enfants de Marie, \$1,262.88 ; Comtoir de vente, \$589.07 ; Loto-rie et jouets, \$383.58 ; Roue de fortune, \$759.92 ; Restaurant, \$1,117.70 ; Breuvages, \$368.10 ; Bonbons, \$1,189.11 ; Vestiaire, \$244.70 ; Quête préliminaire, \$418.30 ; Penman's Limited, \$160.00, ce qui donne un total brut de \$10,831.53. Si nous tenons compte des dépenses qui se sont élevées à \$877.05, nous constatons que la recette nette a été de \$9,954.48.

Ce magnifique résultat est tout à l'honneur des organisatrices et de la population en général du comté de St-Hyacinthe. A tous les Soeurs de l'Hôtel-Dieu adressent leurs remerciements les plus chaleureux.

CHRONIQUE MUNICIPALE

A la séance du 3 mars le contrat des casquettes pour constables a été accordé à J. E. Lanoix, Enrg., aux prix respectifs de \$10. \$8. et \$3.50 l'unité, suivant qu'elles sont destinées au chef, au capitaine ou aux simples constables.

L.E. Charron renonce à la poursuite prise par le "Bon Marché" contre la cité.

Lecture est donnée d'une lettre de la Chambre de Commerce suggérant au conseil l'adoption d'un règlement à l'effet de prohiber la construction ou l'opération de tout garage public ou poste d'essence sur la rue Girouard et d'imposer certaines restrictions sur l'opération d'iceux sur toutes les autres rues de la cité.

Cette lettre est laissée sur la table pour étude.

Lecture est donnée d'une lettre des Révérends Soeurs St-Joseph demandant l'autorisation de construire un passage souterrain sous la rue De Labrière pour établir une communication entre leurs immeubles situés de chaque côté de la dite rue.

Cette lettre est laissée sur la table et le greffier est chargé de se procurer de plus amples détails concernant cette construction pour les transmettre au conseil.

Une lettre du président du comité de publicité de la Chambre de Commerce pour remercier le Conseil d'un octroi accordé et l'informant qu'elle fait parvenir au bureau du Conseil cinq cents exemplaires d'un feuillet d'annonces, est lue et déposée aux archives.

Un décret de la Commission des Chemins de Fer relatif au tarif des téléphones est produit, reçu et déposé dans les archives.

FEU M. OSCAR DEMERS

Nous apprenons avec grand regret la mort de M. Oscar Demers de la rue Concorde, âgé de 63 ans, menuisier à l'emploi de Casavant et Frères Limitée, fabricants d'orgues, à St-Hyacinthe, depuis 27 ans. M. Demers est décédé dimanche matin à trois heures et quart. Samedi soir il jouait aux cartes avec sa femme et rien ne faisait prévoir une mort aussi soudaine.

Il laisse après lui, outre son épouse, née Nancy Thivierge, un fils adoptif, Paul Demers, de Belecil, ses frères : Napoléon Demers, de St-Jean-Baptiste du Manitoaba, Charles Léon Demers, de Clermont, N. H., et Gustave Demers, de Belecil ; ses soeurs : Mmes Edmond Boisseau, de Saint-Charles-sur-Richelieu, Napoléon Dauphinais de Montréal et Pierre Benoit de Taftville ; Mesdemoiselles Donald et Alice Demers, de St-Charles-sur-Richelieu, 2 beaux-frères, MM. Charles Thivierge, de Woonsocket, R. I., Thomas Thivierge, de St-Lambert.

Les funérailles eurent lieu mercredi, à 8 hrs. a. m., au milieu d'un concours des plus considérables de parents et d'amis.

La levée du corps fut faite par M. le chanoine L.-Napoléon Desmarais, curé à la cathédrale, et le service fut chanté par le chanoine Léon Pratte, supérieur du Séminaire de St-Hyacinthe et compagnon de classe du défunt, assisté comme diacre et sous-diacre de

MM. les abbés St-Pierre et Hétu.

Au chœur on remarquait MM. les abbés Elphège Gervais, Charles Lescault, Louis Raymond, du Séminaire de St-Hyacinthe, C. Hugues Lafontaine, curé de la paroisse de St-Joseph d'Yamaska, le Rév. Père Tremblay, du Patronage.

Les porteurs étaient MM. Jos. Bertrand, Alphonse Gagnon, Nap. Godbout, A. J. Gendreau, S. Duval, Joseph Hévey.

Tous les employés de la manufacture d'orgues Casavant et Frères assistaient aux funérailles, ainsi que MM. Samuel et Claver Casavant, propriétaires de la manufacture, et M. C. J. Laframboise, gérant de cette manufacture.

La famille reçut un grand nombre d'offrandes de fleurs, de messes, de bouquets spirituels, de télégrammes, de cartes mortuaires et de témoignages de sympathies.

Nous offrons à la famille éplorée nos plus vives sympathies.

AU VILLAGE CASAVANT

Samedi soir, le 5 courant avait lieu à la salle des réunions du village Casavant la première séance annuelle des amateurs de l'endroit.

M. Samuel Casavant donna une causerie sur ses voyages en Californie et aux îles Hawaï qu'il illustra de nombreuses vues rapportées par lui-même de ces pays. Tous les détails qu'il donna sur les coutumes et usages des différents endroits qu'il a visités intéressèrent beaucoup l'assistance.

Monsieur le chanoine Desmarais, curé de la cathédrale qui assistait à cette séance, remercia le conférencier avec beaucoup de mérite.

M. C. J. Laframboise, gérant de la Cie Casavant et Frères, qui avait bien voulu mettre la salle des réunions à la disposition des amateurs du village pour l'hiver, félicita les organisateurs, MM. E. Chicoine, A. Frenière, A. Bonin et O. Labonté du succès obtenu et les encouragea à continuer l'an prochain ce genre de réunions si aimées de tous.

L'on exécuta aussi un magnifique programme musical qui fut très bien rendu par les personnes suivantes à qui nous offrons nos félicitations :

Marche-Ouverture

"O Canada, mon pays, mes amours", Mme C. J. Laframboise.

Piano

"Etoile d'argent", (Carl Bohm), Mlle Cécile Chagnon.

Chant

"Plus d'amour, plus de roses", Mme M. Blanchette.

Piano

"Nocturne", (F. Chopin), Mlle Marie-Jeanne Chicoine.

Violon

"Moscovite", (J. Evans), Mlle Simonne Chagnon.

Piano

"Le galop du diable, M. Albert Bonin.

Déclamation

"O mère, je t'aime tant", M. Georges Bonin.

Piano

"Le chant du départ" (duo), Mlles Marie-Jeanne et Marie-Berthe Chicoine.

Chant

"Désillusion", Mme F. Phaneuf.

Violon

"Primevère" (C. W. Krogman), Mlle Jeannette Gendron.

Piano

"Tarentelle en E mineur", (W. C. Lomas), Mlle Madeleine D'Arsigny.

Chant

Rêves canadiens, (Chœur). O Canada !

FEU MME ROBERT BRODEUR

Jeudi dernier, le 28 de février, nous avions la douleur d'apprendre le décès de Mme Robert Brodeur, née Marie-Louise Perron, âgée de 33 ans.

Elle laisse pour déplorer sa perte, outre son époux, ses 3 fils, Ulric, Léopold et Marcel ; ses filles Gilberte, Marie-Rose et Bernadette ; son père, Joseph Perron ;

son frère, Wilfrid Perron ; sa soeur, Georgiana, Mme Joseph Messier.

Ses funérailles ont eu lieu le 3 courant, à l'église de la paroisse Notre-Dame du Rosaire.

Le service fut chanté par le Rév. Père Turcotte, curé de la paroisse, assisté des RR. Pères Gauvreau et Ferron, comme diacre et sous-diacre.

Les porteurs étaient MM. Horace St-Germain, Ulric Bélanger, Napoléon Brunelle, Robidoux Racine, Alfred Charron, Joseph Daunais.

Conduisaient le deuil MM. Robert Brodeur, son époux, Joseph Perron, son père, Joseph Brodeur, son beau-père, Ulric, Léopold et Marcel Brodeur, ses fils, Wilfrid Perron, son frère, W. A. Moreau, son beau-frère, Wilfrid Moreau, Isidore Dutigny, Joseph Messier, W. Charles Lussier, Wilfrid Hébert.

De nombreux parents et amis se rendirent aux funérailles. La famille reçut un grand nombre d'offrandes de messes, de cartes mortuaires, de cartes de sympathies.

Nos sincères sympathies à la famille en deuil.

REMERCIEMENTS

La famille Robert Brodeur remercie bien vivement toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de la très regrettée Dame Robert Brodeur, née Marie-Louise Perron soit en assistant aux funérailles, soit par offrandes de fleurs, de messes, bouquets spirituels, cartes mortuaires, témoignages de sympathies ou de toute autre manière.

NOUVEL OUTILLAGE

DE POSTE CENTRAL.

On vient de compléter les plans pour agrandir le poste central de la compagnie "Bell Telephone of Canada" à St-Hyacinthe, au début du printemps. Le nouvel outillage coûtera environ \$2,500.00. Il ne sera pas nécessaire d'agrandir le bureau : il suffira d'utiliser l'espace laissé libre en prévision de cet agrandissement.

Quand les ingénieurs de la compagnie installent un outillage téléphonique, ils prévoient dans une certaine mesure le développement de la compagnie pour une période de 2 à 5 ans. L'expansion pour la période actuelle justifie nos prévisions et le nouvel outillage suffira aux besoins locaux jusqu'à 1929.

Chaque ligne reliée au poste central nécessite un terminus pour permettre à la téléphoniste de répondre lorsqu'un abonné désire effectuer un appel. C'est ce qu'on appelle le "jack de réponse". Il est relié à un petit signal lumineux qui s'allume quand un abonné décroche son récepteur pour appeler. Il n'y a qu'un jack de réponse pour chaque ligne, dans une section déterminée du tableau, desservie par une téléphoniste, mais cette ligne peut être appelée par un abonné dont le "jack de réponse" est situé dans une autre section du tableau. Pour permettre à la téléphoniste de raccorder ces deux abonnés, le tableau de distribution est muni de "jacks multiples". Le jack multiple est donc le terminus supplémentaire d'une ligne d'abonné permettant à la téléphoniste d'établir la communication entre cette ligne et la personne qui appelle. Voici : Si le tableau comporte dix positions, pour chaque ligne d'abonné il y aura dix jacks multiples : un pour chaque position et un jack de réponse. Les jacks multiples sont reliés entre eux de sorte que chacun d'eux conduit directement au poste de l'abonné.

Le printemps prochain, on installera au poste central de St-Hyacinthe des appareils de ce genre pouvant desservir deux cents nouveaux abonnés. C'est un travail très délicat qui sera confié à des experts. Quand le tout sera complété, vers le 1er avril prochain, l'échange de St-Hyacinthe sera en position de faire face à la demande pour une période de deux ans à venir.



Attention !!

LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS DANS LES CHAPEAUX QUI SONT ARRIVÉS.

Nous avons un grand assortiment de RENARDS Argentés, Croisés, différentes teintes, brun, pâle, foncé.

Comme toujours, satisfaction garantie.

VOYEZ NOS VITRINES

J. E. LANOIX Enrg.

(BOULAY & DUROCHER, Props.)

CHAPELIERS et MANUFACTURIERS de FOURRURES

185 rue Cascades,

Tel. 385

St-Hyacinthe, P. Q.

AVIS

10ième Assemblée Annuelle des Actionnaires du Syndicat Ouvrier de St-Hyacinthe.

(Incorporé en vertu des articles 6762 et suivants des statuts réformés de la province de Québec 1909)

A 1.30 hr. dimanche après-midi le 20 mars, 1927, à la salle du marché Centre.

Les membres sont priés de s'y rendre pour prendre connaissance du 10ième rapport des opérations de l'année 1926-27, pour élire les directeurs et traiter les affaires générales du syndicat ouvrier.

L'assemblée commencera à 1.30 heure précise et comme d'habitude les membres devront apporter leur livret qui leur servira de billet d'admission.

Par ordre du Comité, J. O. Lord, sec.

L'AMICAL

Le 17 mars prochain, à 8½ hrs. précises, il y aura réunion à l'Amical, club social qui se trouve au Mess des officiers du Régiment de St-Hyacinthe. Il y aura causerie habituelle. Toutes les personnes qui désirent faire partie de ce club social, pourront s'adresser pour plus amples renseignements au Rév. Père Doyon, du couvent des Dominicains de cette ville, ou au lt-col. Raoul Brabant. Ceux qui désirent se familiariser avec la discipline militaire, les divertissements hygiéniques et intellectuels ne peuvent trouver meilleure occasion.

VA ET VIENT

M. Jos. Richard, rue Morrison, de la maison Casavant Frères, est de retour d'un voyage d'affaires à Napanee, Ont.

M. et Mme J. P. Richer artiste-peintre, sont partis pour Adamsville. Ils y séjourneront 3 semaines. Nous leur souhaitons un heureux voyage.

A LA SEMAINE PROCHAINE

Vu le manque d'espace nous renvoyons à la semaine prochaine la publication d'une foule de nouvelles importantes, entr'autres l'excursion de l'Infatigable à St-Jean, la veillée sportive de la Ligue du Quartier Cinq, celle des Chevaliers de Colomb et du Poste C. K. S. H.

La température de mars est dangereuse pour bébé

A cause de ses variations soudaines.

Notre climat canadien de mars—une journée brillante mais bourbeuse, le jour suivant tempétueux et froid—est extrêmement dur pour les enfants. Ces conditions obligent les mères à garder les enfants à la maison. Ils sont souvent confinés dans des pièces surchauffées et mal ventilées, et attrapent des rhumes qui dépriment tout leur organisme. Pour le prémunir contre ces rhumes et pour tenir le bébé en santé jusqu'au retour des jours plus cléments, une boîte de Pastilles Baby's Own devrait se trouver au foyer et une do-

PAINKILLER
PERRY DAVIS

CONTRE Crampes — Colique — Diarrhée

Prendre une cuillerée à thé de Painkiller dans un verre d'eau chaude sucrée toutes les vingt minutes jusqu'à soulagement. Si le mal est dû à une alimentation dommageable, prendre aussi une dose d'huile de ricin. Se frotter l'estomac et la région intestinale avec la main nue humectée de Painkiller. Rester tranquille et à la chaleur jusqu'à ce que l'attaque se calme.

DAVIS & LAWRENCE CO., New-York, Montréal.

se de temps à autre lui être donnée pour tenir son estomac en ordre et ses intestins réguliers.

Les Pastilles Baby's Own sont un laxatif doux, mais efficace qui ne manque jamais de régulariser l'estomac et les intestins, et par le fait soulage des rhumes et de la fièvre et tiennent bébé en bonne condition. Les Pastilles sont vendues chez les pharmaciens ou par la maille à 25 cents la boîte par The Dr. Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

LA MERE QUI NOURRIT.

Se sent souvent faible et épuisée.

Plus qu'aucune autre femme, la mère qui nourrit a besoin d'un sang riche et abondant. Les devoirs qui dépendent de sa santé sont nombreux et délicats. Les travaux du foyer et le soin de ses enfants exigent un lourd tribut pendant que les services empresés, le sommeil interrompu et la vie intérieure, contribuent à l'affaiblir. Rien d'étonnant qu'elle soit souvent indisposée, sujette aux faiblesses, maux de tête, maux de reins et rendue nerveuse.

Dans cette condition, le sang sera toujours pauvre et clair, et le soulagement viendra seulement lorsque le sang sera enrichi. Dans ce cas les Pilules Roses du Dr. Williams sont le meilleur tonique reconstituant du sang. Avec leur usage, nombre d'épouses et de mères ont retrouvé leur force et leur santé. Comme exemple, Mad. Sarah Cortez Ellenstown, N.-B., dit: "Durant le temps que je nourrissais mon bébé, je devins à bout, très faible et nerveuse. J'avais des maux de tête continuels et j'étais incapable de faire mon ouvrage. J'avais souvent lu les annonces des Pilules Roses du Dr. Williams et je commençai à en faire usage, et de quel service elles m'ont été. A-

Ne Laissez Jamais un Rhume Commencer



Les Vapeurs Enraient un Rhume en une Nuit

Il y a plusieurs façons de soigner un rhume, mais il n'y a qu'une manière DIRECTE avec les vapeurs qui peuvent être inhalées.

Les vapeurs pénètrent immédiatement dans les bronches et les poumons, calmant et soulageant à chaque respiration.

Le succès de Vicks pour traiter les rhumes est dû à son action, il agit comme une "lampe vaporisante sous forme d'onguent."

Lorsqu'il est appliqué sur la gorge et la poitrine, ses ingrédients sont vaporisés par la chaleur du corps et sont directement inhalés vers les parties affectées. De plus, Vicks réchauffe et stimule la peau comme un cataplasme "vieux genre."

VICKS VAPORUB
Plus de 21 millions de pots en usage annuellement

près que j'en eu pris une demi-douzaine de boîtes, je me sentis un autre personne, et par leur usage continu pendant un certain temps, je reconquis complètement ma santé d'autrefois ainsi que mes forces. C'est un plaisir de recommander les Pilules Roses du Dr. Williams à celles qui souffrent comme j'ai souffert.

Vous pouvez vous procurer ces pilules chez tous les pharmaciens ou par la maille à 50 cents la boîte chez The Dr. Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

PENSEES

Bon raquetteur, tu seras Et devras l'être longtemps.

La raquette, tu porteras Pour courir rapidement.

LE THÉ "SALADA"

sa qualité ne varie jamais—exigez-le.

COLONNES AGRICOLES

LES POUSSINS

(Notes des fermes expérimentales)

Il arrive parfois que les animaux n'utilisent pas comme il le devraient, pour la formation des os, la quantité de calcium et de phosphore que renferme leur ration ; c'est parce que la vitamine D fait défaut dans la ration. Cette vitamine se trouve dans le lait, le foie, la verdure et l'huile de foie de morue, spécialement dans cette dernière substance.

Il s'est fait beaucoup de recherches expérimentales sur l'emploi de l'huile de foie de morue pour fournir la vitamine D et pour guérir le rachitisme. Ces recherches, qui n'en sont encore qu'au début, ont été conduites par le Service de l'aviculture, à la ferme expérimentale centrale. En 1924, dans une expérience qui portait sur différents aliments riches en vitamines pour les poussins, le groupe qui recevait de l'huile de foie de morue brute, comme supplément de vitamines, est celui qui a fait la plus forte augmentation de poids pendant toute l'expérience, et c'est le seul qui n'ait exhibé aucun symptôme de rachitisme ou de faiblesse des pattes. Quinze poussins utilisés dans cette expérience, dont les pattes étaient si faibles qu'ils avaient de la peine à marcher, ont reçu de l'huile de foie de morue à raison de une cuillerée à thé par jour et par tête, et la même quantité par cinq oiseaux à partir de ce jour-là. Onze jours après le commencement du traitement tous les poussins, à l'exception du premier, pouvaient courir normalement, et vers le quatorzième jour, celui-là même, était complètement guéri. Les poussins ont été mis à une ration régulière et aucun cas de rachitisme n'a paru pendant une période de quatre mois. En 1925, l'expérience a été répétée, le groupe qui recevait de l'huile de foie de morue raffinée a fait la plus forte augmentation de poids. Ici encore, les poussins, qui ne recevaient pas d'huile sont les seuls qui ont exhibé des symptômes de rachitisme. En 1926, quatorze poussins qui souffraient plus ou moins de faiblesse des pattes sont revenus en bon état et commençaient à reprendre du poids après sept jours de traitement avec de l'huile de foie de morue raffinée.

H. S. Gutteridge.

LES COLONIES FAIBLES

(Notes des fermes expérimentales)

Il y a, dans toutes les colonies d'abeilles, une certaine somme de travaux de routine qui doit être faite, quelque abondante que soit la récolte de nectar attendant d'être butinée sur les fleurs. La quantité de miel de surplus qu'une colonie peut rentrer est en proportion directe du nombre d'abeilles qu'elle possède, en plus de celles qui sont nécessaires pour faire les travaux de routine dans l'intérieur de la ruche. Ces abeilles supplémentaires sont ce que l'on appelle les "ouvrières butineuses". Pour les produire au bon moment, afin qu'elles aient l'âge voulu au moment de la récolte, il faut de l'habileté de la part de l'apiculteur ; il faut aussi connaître les abeilles. Cette force d'ouvrières butineuses doit être aussi nombreuse que possible, prête à se mettre au travail au commencement de la rentrée principale de nectar, et pour qu'elles aient l'âge voulu à ce moment il faut qu'elles aient été produites pendant les six ou huit semaines qui précèdent la récolte. La pre-

mière chose à faire est donc de voir que chaque colonie ait une bonne reine féconde au printemps et au commencement de l'été, car c'est la reine qui pond les oeufs qui produisent les ouvrières. La deuxième chose est de voir que chaque colonie ait une force suffisante d'abeilles pour prendre soin de la quantité maximum de couvain que la reine peut produire. Les colonies faibles peuvent être renforcées par une ou l'autre des méthodes suivantes que nous donnons dans l'ordre de préférence :

1. En unissant à elles des paquets d'abeilles importées, sans rayon, au commencement du printemps.
2. En donnant des rayons de couvain operculé, provenant de colonies très fortes.
3. En y ajoutant par un tapotage quelques abeilles venant de très fortes colonies.
4. En mettant des colonies faibles par-dessus des colonies fortes, avec un chasse-reine entre les deux, en en les y laissant pendant deux à trois semaines.

N'oublions pas non plus qu'il faut de la nourriture pour élever les abeilles et que la chambre à couvain se développe d'autant mieux qu'elle est protégée contre le froid.

C. B. Gooderham,
Apiculteur du Dominion

L'INCUBATION

(Notes des fermes expérimentales)

Le renouvellement des volailles de la basse-cour est un des problèmes qui s'imposent à l'apiculteur. L'incubation est influencée par bien des facteurs ; il y a d'abord l'état des volailles qui pondent les oeufs, les aliments qu'elles reçoivent et la façon dont ces aliments leur sont donnés, il y a aussi les procédés d'incubation employés et l'endroit où celle-ci est conduite ; enfin le préposé à l'incubation est aussi important que tout le reste.

La première chose essentielle au succès de l'incubation est d'avoir des bons oeufs qui éclosent bien. Comme l'aptitude des oeufs à l'incubation est influencée par les volailles mères, on ne doit mettre dans les loges d'accouplement que les volailles les plus vigoureuses et les meilleures. Il a été démontré par des essais que l'aptitude des oeufs à l'éclosion est influencée par les aliments. La germination des oeufs sera faible si les poules reçoivent une nourriture très riche, en trop grande quantité, ou si elles engraisent trop, faute d'exercice. On a constaté, à la station expérimentale de Lennoxville, que les meilleurs oeufs, au point de vue de l'aptitude à l'éclosion et de la vigueur des poussins produits, viennent des poules qui ont fait leur record dans leur année de poulette, que l'on a laissé se reposer avant la saison d'incubation et que l'on a hiverné sur une bonne ration tout en leur faisant prendre beaucoup d'exercice.

Si l'on suit la méthode naturelle d'incubation il faut mettre les poules qui muent dans des endroits où elles ne sont pas exposées à être dérangées par les autres poules. Le nid doit être fait de façon à ce que les oeufs ne puissent jamais être à découvert. Toutes les poules couveuses doivent être saupoudrées de poudre insecticide pour combattre la vermine. Les poules doivent avoir également de la nourriture et de l'eau à leur portée.

L'incubateur devient presque une nécessité si l'on veut avoir des poussins en nombre considérable. Si l'on achète un incubateur, on fera bien de se procurer une machine de bonne construction dans laquelle

le l'incubateur se trouve soit bien ventilé, mais sans qu'il y ait de courants d'air directs au-dessus de la machine. Une cave propre et bien ventilée est ce qu'il y a de mieux.

Celui qui est chargé de la conduite de l'incubation a bien des responsabilités qu'il ne doit pas négliger. Le soin d'un grand nombre de poules couveuses, ou la conduite des incubateurs, exige beaucoup d'attention, à intervalles réguliers. Il faut qu'il soit exact, méthodique, laborieux ; il doit bien désinfecter avant et après chaque couvée. C'est lui qui doit choisir les oeufs au point de vue de la couleur, et de grosseur, et de la forme. Il est très important qu'il empêche de refroidir les oeufs destinés à l'incubation et qu'il ne les garde pas plus de dix jours avant de les mettre dans la machine. Il vaut généralement mieux suivre les spécifications des fabricants en ce qui concerne la quantité d'humidité nécessaire dans l'incubateur ou dans la chambre où cet incubateur doit être tenu.

Ce sont là quelques-unes des choses nécessaires, qui, si elles sont strictement observées, permettront de mieux réussir dans l'incubation.

J. D. Lang,
Aviculteur,
Station expérimentale
fédérale, Lennoxville, Qué.

LES FRUITS DU CANADA

"Mangeons plus de fruits et de légumes produits au Canada." C'est là la devise du Service des marchés de la division des fruits à Ottawa. Tous les médecins conviendront que c'est là un excellent conseil. La consommation de fruits et de légumes améliore la santé, aussi bien au point de vue physique qu'au point de vue mental. La division des fruits conduit une campagne vigoureuse pour répandre cette vérité fondamentale au moyen de conférences et de démonstrations et en distribuant gratuitement certaines publications comme "Les pommes cultivées au Canada", "Conserves de fruits et de légumes", et "Séchage et conservation des fruits et des légumes". Elle présente également des produits aux expositions du pays et à l'étranger. Dans son dernier rapport, le Ministre de l'Agriculture a fait faire la déclaration fort encourageante que voici : Les pommes canadiennes ont remporté les honneurs de l'empire à l'exposition impériale de fruits, l'automne dernier, en capturant neuf prix sur un possible de dix, dont deux trophées en argent pour la catégorie de pommes à couteau et la catégorie de pommes à cuire ; le premier de ces trophées a été remporté par la Colombie-Britannique avec la pomme Jonathan et le dernier par l'Ontario avec la R. I. Greening. Cette victoire éclatante a donné une publicité superbe aux pommes canadiennes au Royaume-Uni, et devrait beaucoup aider à faire connaître aux consommateurs britanniques nos fruits de bonne qualité et à encourager l'achat des produits de l'empire.

(Publié par le Directeur de la Publicité, Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa.)

PREVISIONS EN APICULTURE

(Notes des fermes expérimentales)

Ce n'est pas toujours la faute de l'apiculteur si la récolte de miel est faible. Le plus souvent, cependant, la récolte est faible parce que l'apiculteur a manqué de prévoyance et qu'il n'a pas fait, en

MAGASIN DE HAUTES NOUVEAUTES

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles Sacoche, etc., il faut visiter le magasin BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment d'Indiennes, Duks, Mousselines, Organdis des couleurs les plus nouvelles ; aussi Cotonnades de toutes sortes.



TAPIS ET PRELARDS.

Notre département de Tapis et de Prelards est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout-laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelards jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis lavables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE
ST-HYACINTHE

Argent à prêter sur stocks, meubles, commerces, fermes, et autres valeurs.

Ecrivez pour informations.
Service rapide, confidentiel.

UNION MERCANTILE AGENCY
20 ST-JACQUES - - CH. 35
MONTREAL.

Annoncez dans

"LE CLAIRON"

Le Meilleur Medium de Publicité dans la Région

ANNONCEZ DANS NOTRE JOURNAL ET VOUS Y TROUVEREZ UN GRAND PROFIT. DE PLUS, VOUS AUREZ AIDE A LA DEFENSE DES INTERETS DE NOTRE VILLE ET DES ENVIRONS.

173 BOULEVARD GIROUARD, ST-HYACINTHE, QUE.

Les ordres donnés par Téléphone sont exécutés avec soin et promptitude. — Appelez 143.

temps opportun, les préparatifs qu'il aurait fallu faire. La période pendant laquelle le miel se recueille est relativement courte ; elle dure peut-être quatre à six semaines, mais c'est onze mois auparavant qu'il faut poser les fondements de cette récolte, c'est-à-dire faire les préparatifs nécessaires pour qu'elle puisse être rentrée et continuer ces préparatifs jusqu'au moment où le miel arrive. Le remplacement des reines pendant la dernière partie de l'été, la préparation des abeilles pour l'hiver, les soins du printemps, toutes ces

choses comptent pour la récolte de l'année suivante, et le succès de la récolte dépend principalement du soin avec lequel ces préparatifs sont faits.

Que d'abeilles se perdent et que de miel reste non butiné parce qu'on n'a pas préparé le matériel qu'il fallait pour la saison active ! Lorsque le nectar est abondant et que les abeilles essaient, il n'y a rien de plus décourageant que de n'avoir pas les provisions qu'il faut pour faire face à la situation. Il n'y a pas de meilleur moment que le moment présent pour pré-

"LE CLAIRON"

Journal Hebdomadaire publié à St-Hyacinthe tous les vendredis au N° 173 rue Girouard, par L'imprimerie Yamaska

ABONNEMENT

A St-Hyacinthe (livré à domicile) et aux États-Unis, par année \$1.50
Ailleurs au Canada 1.00
3 cents le numéro.

En vente chez MM. St-Jean & Frères et H. Barré, marchands de journaux.

CHEMIN DE FER NATIONAL DU CANADA

MONTREAL-TORONTO

Départs de Montréal 10.00, hrs. du matin, 7.30 hrs. du soir et 11.00 hrs. du soir, tous les jours, midi et treize, sauf le dimanche et 10.00 hrs du soir, sauf le samedi.

Les trains du jour comportent wagons-parloir et à diner.

Les trains du soir, wagons-lits à compartiments et drawing-rooms. MONTREAL - DETROIT - BUFFALO - CHICAGO.

Départs de Montréal à 10.00 hrs du matin et 10.00 hrs. du soir, tous les jours. Le train du jour comporte des chars-parloir pour Détroit, et wagon-lit pour Chicago, celui du soir, des wagons-lits directs pour Buffalo, Détroit et Chicago.

MONTREAL-OTTAWA

Départs de Montréal, 8.25 hrs. du matin, 6.40 hrs. et 10.15 hrs du soir tous les jours, et 4.00 hrs de l'après-midi, sauf le dimanche. Wagon-buffet sur tous les trains.

MONTREAL - WINNIPEG - EDMONTON - VANCOUVER
Le "CONTINENTAL LIMITED" train tout en acier, quitte Montréal à 10.15 hrs. du soir, tous les jours, pour North Bay, Cobalt, Cochrane, Winnipeg, Regina, Edmonton et Vancouver.

Wagons-lits dits "standard" de Montréal à Winnipeg, Regina, Edmonton et Vancouver. Wagon-observatoire à compartiments, muni du radio. Aussi wagons-lits colonistes, Montréal - Vancouver.

Pour plus amples renseignements, réserves de places, etc., s'adresser à M. E. O. Picard, Agent pour la ville, 35 rue Laframboise, téléphone 354 ou M. J. P. Lazure, Chef de gare.

VOTRE JOURNAL VEUT PUBLIER VOS NOUVELLES.

Vos nouvelles, s'il vous plaît. Noces de diamant, d'or, d'argent, de cristal, de bois ou de fer blanc, anniversaire de naissance, fêtes familiales, nous voulons tout. Vous recevrez des visiteurs du Canada ou des centres de la Nouvelle-Angleterre, vous faites vous-mêmes des voyages en auto ou en chemin de fer, donnez-nous un coup de téléphone pour le faire savoir. Pour vos soirées de famille, un mot de votre part pour nous communiquer les détails de la fête.

Et tout cela, c'est gratuit ; la publication de vos nouvelles ne vous coûte rien, car c'est votre journal, et vous aurez vous-mêmes acquis des titres à notre reconnaissance, car vous serez nos collaborateurs.

Sans gêne, donc, donnez-nous des nouvelles, beaucoup de nouvelles ; c'est gratis pour les abonnés, bien entendu.

Le Clairon, 173 Blvd Girouard.
Tél. 143.

parer le matériel. Les abeilles sont encore en quartiers d'hiver, elles n'exigent pas d'attention, l'apiculteur a donc tout le temps qu'il faut pour dresser l'inventaire de ce qui lui est nécessaire, pour examiner tout le matériel qu'il a en stock, le nettoyer et le réparer si cela est nécessaire, en commandant tout ce dont il peut avoir besoin. Si cette commande est faite de bonne heure, il aura le temps de mettre ce matériel en état d'être utilisé avant que les abeilles exigent toute son attention.

C. B. Gooderham,
Apiculteur du Dominion.

ABONNEZ-VOUS AU
JOURNAL LE CLAIRON.

INFORMATIONS GENERALES

Par Lionel Leblanc.

BANQUET DE

L'INFATIGABLE.

L'espace nous ayant manqué pour publier les noms de ceux qui assistèrent le 19 février dernier, au banquet de minuit donné par le club l'Infatigable de St-Hyacinthe, nous donnons ci-après, à part les noms déjà publiés pour la table d'honneur, les noms des assistants dans les personnes de MM. : V. Paré, H. Bernard, Richard Phaneuf, Philias St-Jean, Ad. Bédelle, Louis Morin, Jos. Gladu, Art. Bérard, Victor Gervais, W. Girard, A. Ringuet, R. Picard, Raoul Chartier, Gaston Millier, W. Duple, Rap. Archambault, T. Laprade, Henri Malo, Raoul Neville, J. D. Ballard, H. Fontaine, Henri Bienvu, Louis Lajoie, Méric D'Anjou, G. Santoir, J. Marchesseault, A. Bienvenue, R. Lussier, J. O. Roberge, W. Aumais, G. Sénécal, H. Moreau, G. Labrecque, E. Caron, A. Mongeau, C. Letourneau, H. Dozois, E. Chartrand, P. Lanctôt, P. Nichol, D. Normandin, N. Loiseleur, Chas. Drolet, Arthur Turgeon, Laurent Robillard, E. Desmarais, E. Blanchard, P. Daudelin, G. Langevin, A. Beaulieu, O. Leblanc, A. Frappier, V. Chartier, S. Caouette, R. Bienvu, J. A. Phaneuf, H. Chapdelaine, H. Rodier, O. Piché, O. Morin, O. Bazinet, J. C. Paré, J. Hébert, C. E. Bishop, R. O. Picard, Jos

Charpentier, O. Fournier, D. Brouillé, A. Robert, G. Raymond, V. Caouette, A. Auger, A. Lefebvre, R. Labossière, D. Jacob, E. Morin, H. Robert, J. B. E. Durocher, A. E. Hotte, A. D'Anjou, H. Leduc, M. Bouret, "La Patrie", G. Tureotte, V. Lapiere, P. Larivière, W. Dery, E. Moreau, A. Choquette, A. Larocque, M. Bourgeois, R. Breton, F. Maynard, O. Aumais, Dr. E. Birtz, O. Boulay, O. Savary, H. Chaput, D. Rodier, R. Rodier, Auray Brodeur, P. Benoit, H. Bernier, H. Dumaine, P. Dansereau, J. E. Messier, E. Scott, Marc Blouin, C. St-Germain, A. Larivière, C. Grégoire, J. E. Normand, H. Orsali, A. Séguin, L. Hébert, Phil. Archambault, Rolland Guillet, Paul Lussier, Adolphe Swartch, Henri Campbell, V. Kakos, Rolland Gagnon, E. Desnoyers, Valmore Chaput, J. Aumais, O. Bernier, A. Bienvenue, P. Allard, J. R. Quintal, P. Gadbois, J. A. Roberge, J. T. Lussier, R. Brouillé, Dr. O. Desmarais, R. Brouillard, J. Kakos, C. E. Ponton, W. Flibotte, A. Beauregard, E. Roy, D. Roy, R. Flibotte, Jos. Sénécal, Alf. Fontaine, U.A. Viens, C. A. Fortin, O. Normand, Victor Martin L. Hébert J. Jeannotte, Ernest Picard, Eug. Flibotte C.-E. Desforges, F. Langelier, H. Gosse, B. Blanchard, Jos. Noël, M. Bienvenue, E. Sansoucy, E. Grenier, P. St-Jean, O. Juneau, R. Gaudette.

POSTE C. K. S. H.

Longueur d'onde: 312.3 mètres
—Tél. 265—

Dimanche le 27 février dernier le poste C. K. S. H. envoyait l'irradiation de son 18e concert. Ce concert qui a remporté un très vif succès, était organisé par la Chorale Sainte-Cécile de la paroisse de Notre-Dame du Rosaire sous la direction de Mme J. E. Thériault. L'annonceur était M. Rousseau et l'opérateur, M. Ph. Lord. Ils se sont acquittés de leur tâche à la satisfaction et avec les félicitations de tous.

De nombreuses lettres de félicitations sont venues de St-Hyacinthe et de l'étranger ainsi que de multiples messages téléphoniques. Ainsi nous remarquons parmi les messages en dehors de St-Hyacinthe ceux de M. Horace Labrecque, de Beloeil; Mlle Tellier, villa St-Laurent, Montréal; M. Horace Robinson, Belmorat Horci, Chambly Canton; M. L. A. Joubert, St-Denis, Montréal.

Voici le programme de cette charmante soirée.

1 — Mlle Eliane Picard, soprano: (a) "L'île Maudite" de André Colomb; (b) "En Avril", de Gabriel Sybella; au piano Mlle Joséphine Langelier.

2 — "Barcarolle Vénitienne", sur un air de Mendelssohn, arrangement de Louis Derivis; la Chorale Ste-Cécile; au piano Mlle Marie-Paule Collette.

3 — Chœur composé de 16 voix seulement, "La Vierge à la Crèche", de Cesar Franck; la Chorale Ste-Cécile; au piano Mlle J. Langelier.

4 — Mlle Albertine Lambert, soprano, (a) "J'ai Révélé d'un Amour", de Maurice Pesse; (b) "Que je t'oublie" de H. Chrétien; au piano Mlle Germaine Daigle.

5 — "Sous les Bois" de Riga, par la Chorale Ste-Cécile avec solo chanté par Mlle Eliane Picard; au piano Mlle Germaine Daigle et Marie-Paule Collette; ce numéro fut dédié au Rév. Père Turcotte, curé de la paroisse Notre-Dame du Rosaire.

6 — Solo de Violon par Mme Docteur Philie: (a) "Cavatine" de Bohm; (b) "Oriental" de César Cui; au piano Mlle J. Langelier.

7 — Mme J. E. Thériault, mezzo-soprano: (a) "Les Petits Lits Blancs" de Dubois; (b) "Légende du Petit Navire" de Missa; au piano Mlle Joséphine Langelier.

8 — "Le Moulin" de M. Bonis, la Chorale Ste-Cécile; au piano Mlle Marie-Paule Collette. Ce numéro fut dédié à Mme Dr. Paul Fournier.

POURQUOI DIFFERER ?

Pour la modique somme de \$1.50 par an, vous recevez tous les mois 10 pages de musique nouvelle et choisie: chansons, morceaux de piano, etc., etc.

En plus: chroniques, leçon de musique, déclamations, bons mots, enfin de quoi instruire, amuser et permettre de briller en société.

Catalogue de primes et numéros spécimen envoyés sur demande.

Adresse: Le Passe-Temps, 16 Craig Est, Montréal.

LA CARTE POSTALE

Que font les Américains? Ils échantent des cartes postales.

Par les jours d'excursion et de villégiature, la carte postale illustrée est reine. De toutes les plages à la mode, de tous les petits trous pas chers, de la campagne, des villes, s'envolent, papillons multicolores, les cartes postales illustrées.

Dans les gares, à l'heure des adieux la dernière recommandation est toujours:

Envoyez-moi des cartes postales!

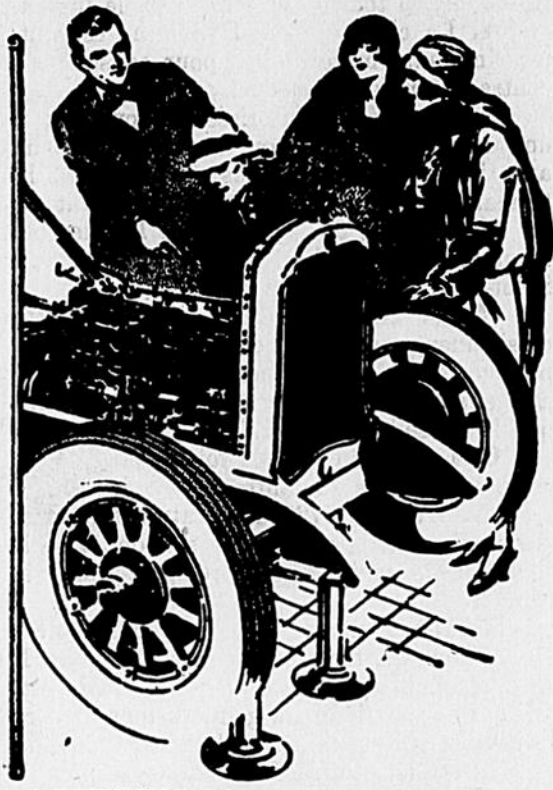
A peine arrivé, le pâle voyageur se précipite au café de la station réclame des cartes postales illustrées, les couvre de formules brèves et les confie à la poste. Ce

Vérifiez les facteurs connus en fait de valeur Automobile qui font maintenant partie de

OLDSMOBILE



Moteur six cylindres à tête en L
Ventilation du { Seulement 3 ou 4
carter changements
Nettoyage d'air d'huile par année double.
Filtre pour l'huile
Freins aux quatre roues
Balancier harmonique
Refroidissement à deux directions
Lubrification par pression par trois directions
Cylindres polis
Tubulure à section de chauffage, pour haute accélération
Ressorts de valve doubles
Chaine motrice silencieuse
Contrôle automatique complet de l'étincelle
Contrôle thermostatique de charge
Pneus ballons 30x5.25
Direction multipliée pour pneus ballons
Châssis doublement désaxé, de basse gravité
Transmission à changement facile
Contrôle du double faisceau lumineux des phares sur le volant de direction
Plaque nickelé brillant
Fini Duco



ACHETEZ L'OLDSMOBILE AVEC CONFIANCE

Voyez le nouveau Oldsmobile Six à

ST-HYACINTHE AUTOMOBILE

85 Cascades, Tel. 843 St-Hyacinthe.
RAOUL GERVAIS, Gérant. (En face de la Station de Police.)

OLDSMOBILE



n'est qu'après avoir accompli cette tâche sacrée, qu'il songe à se débarrasser et à prendre quelque nourriture.

Jadis les excursionnistes envoyaient à leurs amis de longues lettres où ils analysaient leurs impressions de voyages. La carte postale illustrée suit le courant; elle remplace le texte par l'image, et c'est tout juste, si le petit cousin prend la peine d'écrire d'une plume rapide:

"Tout va bien. A bientôt, Théodore.

Il fait chaud. Je t'embrasse Ton Joseph."

Voilà toute la littérature qu'inspire aujourd'hui notre beau fleuve, nos grands-lacs, nos chutes géantes....

Et encore depuis la création de la carte postale à un sou, il arrive que Théodore ou Joseph se borne tout simplement à dater ou à signer.

La carte postale illustrée a tué l'art épistolaire. Aujourd'hui Mme de Sévigné se contenterait d'envoyer à sa fille une carte postale illustrée avec ces mots: La grande Mademoiselle se marie avec Lauzun. C'est épatant!

LE MARDI-GRAS.

"Au temps de ma jeunesse, on savait s'amuser", nous disent nos pères, à qui nos grands-pères le disaient de même, parce que nos arrière-grands-pères le leur avaient dit.... et ainsi de suite, de génération en génération, en remontant le cours des siècles jusqu'à nos ancêtres les plus lointains. Et nous le disons à nos enfants qui le diront aux leurs.... et la phrase se répètera ainsi, de père en fils, jusqu'à nos descendants du jour du jugement dernier.

Un vieux Parisien évoquant ses souvenirs des mardis-gras d'autre fois a consenti à admettre, toute-

fois, que l'on sait encore s'amuser en France. Ce qui prouve que ce vieux Parisien est moins vieux que son âge.

— Seulement, dit-il, on s'amuse autrement. C'est moins simple, moins jeune, moins spontané.... et plus cher! On s'amuseait encore dans la rue, il y a quelque trentaine ou quarante ans. Il n'y avait pas d'automobiles, et la rue était aux piétons. Je n'y ai pas rencontré les débardeurs, les chicards, les titis, les flambards; mais j'y ai trouvé Pierrot et Polichinelle, et le mousquetaire, et l'"Anglais", et le "sauvage" et le "Turc".... Ils étaient gais souvent, quelquefois spirituels et toujours bruyants.... Ils vous assourdisaient du bruit de leurs crécelles, de leurs trompettes, de leurs sifflets; ils disaient des gauloises qui appelaient des ripostes, se moquaient des provinciaux qui les regardaient passer bouche bée et se livraient à des batailles acharnées de confettis en plâtre et de farine.

— Ils attendaient ainsi le cortège du boeuf gras?

— Oh! De mon temps déjà le boeuf gras paraissait à la mi-Carême. On avait trouvé, non sans raison, qu'il avait ainsi quelques chances de plus de se promener par un temps supportable. Ils attendaient plutôt, les masques, l'heure d'aller manger des crêpes.... car on ne dinait presque pas, le mardi-gras et d'aller ensuite au bal de l'Opéra.

— On mange des crêpes encore, on préfère le souper au dîner.... Il y a cependant encore des bals à l'Opéra.

— Oui, mais ce n'est plus la même chose. On y allait pour un louis au bal.... pour dix francs si on était "déguisé".... Alors, c'était très gai. Les bals masqués, moins c'est cher et plus c'est gai!.... Maintenant, ce sont des bals de bienfaisance; on y va pour ac-

PACIFIQUE CANADIEN

ACHETEZ

VOS

BILLETS

CHEZ

J. E. MORIN

Agent — Téléphone 70

23 1/2 Rue Laframboise
P. S. — Privilège de voyager par Canadien National jusqu'à Montréal et prendre le Pacifique Canadien ensuite.

Sur demande M. Morin accompagnera les passagers à Montréal et s'occupera des transferts, etc.

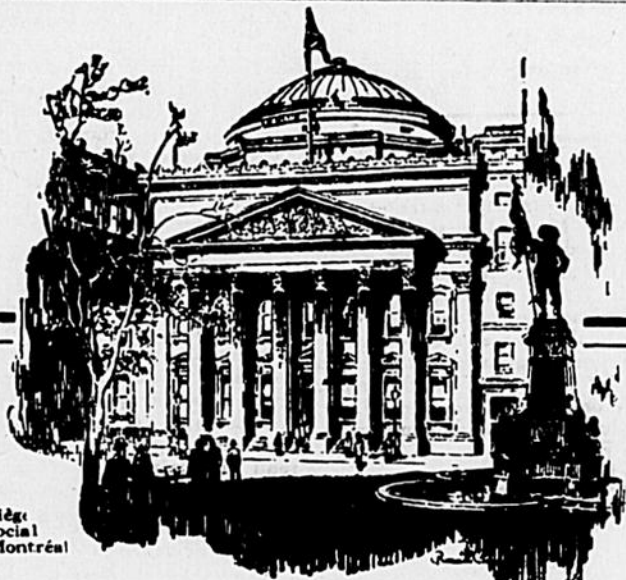
complir une bonne oeuvre et non pour s'amuser, et on y donne des spectacles somptueux, des cortèges luxueux, des danses savantes. Au bon temps on y dansait le quadrille!

Après vous être mouillé les pieds

ou les vêtements, prévenez le rhume en prenant - avant le coucher - une dose du Baume Rhumal, le bon vieux remède de famille. Ne contient aucun narcotique et convient aussi bien aux enfants qu'aux adultes. Chez tous les marchands, 35c. la Bouteille. 5-26

SOUTHERN CANADA POWER COMPANY LIMITED

Dividende privilégié no. 28
UN dividende de un et demi pour cent (1 1/2%) sur les ACTIONS PRIVILEGIÉES de la SOUTHERN CANADA POWER COMPANY LIMITED a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 mars 1927. Ce dividende est payable le 15 avril aux actionnaires enregistrés le 25 mars 1927.
Par ordre du conseil d'administration,
L. C. HASELL,
secrétaire.
Montréal, 25 février 1927.



BANQUE DE MONTREAL

Fondée en 1817



Sommaire de

L'ACTIF et du PASSIF

au 31 janvier 1927

ACTIF

Encaisse	\$80,198,268.94
Dépôts, billets et chèques d'autres banques	45,426,911.24
Dépôt à la Réserve centrale d'or	12,000,000.00
Prêts à vue et à court terme sur obligations, débiteurs et stocks	172,784,147.52
Titres fédéraux et provinciaux	78,319,891.45
Titres des municipalités canadiennes et fonds publics anglais, étrangers et coloniaux autres que canadiens	27,678,689.32
Obligations, débiteurs et actions ferroviaires	4,179,211.09

Actif liquide \$420,587,119.56

Prêts, escomptes et autres actifs	328,087,758.70
Immeubles de la Banque	11,800,000.00
Dû par les clients sur lettres de crédit (en contre-partie)	12,237,992.47

Total de l'actif \$772,712,870.73

PASSIF VIS-A-VIS LE PUBLIC

Billets en circulation	41,505,531.00
Dépôts	642,947,383.20
Lettres de crédit en cours	12,237,992.47
Autres passifs	12,028,285.08

Total du passif vis-à-vis le public \$708,719,191.75

Excédent de l'actif sur le passif vis-à-vis le public \$ 63,993,678.98

(BILL DE L'ASSEMBLEE No 97)

(Suite de la page 1)

cas, deux cent cinquante piastres par année. Ces droits ou taxes peuvent être différents pour les personnes qui ne résident pas depuis douze mois dans la municipalité et pour celles qui y résident.

En sus de toutes autres licences et taxes imposées ou pouvant être imposées et prélevées en vertu des dispositions de la charte, la cité de Saint-Hyacinthe est autorisée à imposer sur toute personne, société ou compagnie se servant du gaz ou de l'électricité pour fins d'éclairage, de chauffage ou de pouvoir, ainsi que sur celles se servant du téléphone, une taxe n'excédant pas trois piastres par année, par chaque service d'électricité ou de gaz utilisé, et cinq piastres par appareil téléphonique. Les personnes, sociétés ou compagnies, vendant du gaz, de l'électricité ou fournissant le service du téléphone, seront astreintes à percevoir ces taxes de leurs clients et à en faire la remise au conseil municipal, de la manière et dans les délais prescrits par les règlements imposant ces taxes sans préjudice au droit du conseil de décider de les percevoir lui-même, en tout ou en partie, s'il le juge à propos.

4. La cité de Saint-Hyacinthe est autorisée à emprunter cinquante mille dollars pour consolider la dette flottante contractée pour l'aqueduc.

Ladite cité est autorisée à adopter et mettre en vigueur un ou des règlements pour le remboursement de cette somme, avec intérêt n'excédant pas six pour cent l'an, par annuité, pendant une période de temps n'excédant pas trente ans.

5. L'article 527 du chapitre 102 des Statuts refondus de la province de Québec, 1925, est remplacé, pour la cité de Saint-Hyacinthe, par le suivant :

"527. Toute taxe imposée par les articles 476 à 480 inclusivement, peut, à la discrétion du conseil, être imposée et prélevée sous forme de permis et, alors, cette taxe est payable annuellement, aux dates et conditions et avec les restrictions que le conseil détermine."

6. La section 5 de la loi 9 George V, chapitre 94, est remplacée par la suivante :

"5. L'article 5729 des Statuts refondus, 1909, tel que remplacé, pour la cité, par la section 33 de la loi 5 George V, chapitre 95, est de nouveau remplacé, pour la cité, par le suivant :

"5729. Sont des biens non imposables :

a Tous les terrains appartenant à Sa Majesté ou tenus en fidéicommis pour le service de Sa Majesté ;

b Les propriétés du gouvernement fédéral, celles du gouvernement provincial, et celles de la municipalité ;

c Les biens possédés et employés pour le culte public, le palais épiscopal, les presbytères, maisons curiales et cimetières ;

d Les établissements d'éducation, ainsi que le terrain sur lequel ils sont situés, et les immeubles employés pour des bibliothèques ouvertes gratuitement au public ;

e Les bâtiments et terrains occupés et possédés par une institution de bienfaisance et ceux occupés et possédés par les Soeurs Adoratrices du Précieux-Sang de Saint-Hyacinthe ; mais les propriétés possédées par les institutions religieuses, ainsi que les corporations de bienfaisance et d'éducation, dans le but d'en retirer un revenu, ne sont pas exemptées de taxes.

Pourvu, toutefois, que cette exemption ne s'étende pas aux terrains ni aux bâtiments érigés sur des terrains loués ou occupés en vertu d'un bail du gouvernement ; ces terrains appartenant au gouvernement et occupés, en vertu d'un bail, sont cotisés de la même manière que les autres immeubles, et la cotisation en est payée par le locataire ou l'occupant, comme s'ils avaient été cotisés contre les locataires ou occupants, personnellement."

7. L'article 533 du chapitre 102 des Statuts refondus, 1925, est remplacé, pour la cité, par le suivant :

"533. Quiconque, n'étant pas propriétaire, paye les taxes municipales imposées à raison de l'immeuble qu'il occupe, est subrogé de plein droit aux privilèges de la municipalité, contre les biens meubles et immeubles du propriétaire, et peut, à moins de convention contraire, retenir sur le prix du loyer ou sur toute autre somme qu'il lui doit, ou recouvrer de lui, par action personnelle, le montant qu'il a payé en capital, intérêts et frais."

8. L'article 534 du chapitre 102 des Statuts refondus, 1925, est remplacé, pour la cité, par le suivant :

"534. Les taxes municipales imposées sur un immeuble peuvent être réclamées aussi bien du locataire, de l'occupant ou autre possesseur de cet immeuble que du propriétaire, de même que tout acquéreur subséquent de cet immeuble lors même que tel locataire, occupant, possesseur ou acquéreur n'est pas inscrit sur le rôle d'évaluation."

9. L'article 523 du chapitre 102 des Statuts refondus, 1925, est remplacé, pour la cité, par le suivant :

"523. Le conseil peut imposer et prélever les taxes annuelles suivantes :

1° Sur tout fonds de marchandises ou tous effets de commerce tenus par des marchands ou des commerçants et exposés en vente dans des magasins, ou gardés dans des voûtes, entrepôts ou hangars ; sur tout clos ou dépôt de bois brut, scié ou manufacturé, et sur tout clos ou dépôt de charbon ou de tous autres articles de commerce gardés pour la vente, une taxe n'excédant pas un pour cent sur la valeur moyenne estimée desdits fonds de marchandises ou autres effets de commerce ;

2° Sur tout locataire payant loyer dans la municipalité, une taxe n'excédant pas huit centins par dollar sur le montant du loyer ou de la valeur annuelle de la propriété inscrite sur le rôle d'évaluation.

Toute personne occupant une propriété ou partie de propriété dont elle n'est ni propriétaire ni locataire, est tenue au paiement de cette taxe."

9a. Le conseil municipal est autorisé à adopter un règlement sans avoir à le soumettre aux formalités prescrites par l'article 3 du chapitre 116 des S. R. de la Province de Québec, 1925, décrétant que, pour une période de dix ans à partir du 1er janvier 1927, les immeubles appartenant ou qui appartiendront à la Penman's Limited et situés entre les rues St-Joseph, Cascades, St-Dominique et la rivière Yamaska ne soient cotisés que sur une proportion de 40% de leur valeur réelle et de la valeur annuelle, telles que portées au rôle d'évaluation. Cette commutation ne s'applique pas pour fins de cotisation scolaire ni de prélèvement de taxes d'eau."

10. L'article 519 du chapitre 102 des Statuts refondus de la Province de Québec, 1925, est remplacé, pour la cité de Saint-Hyacinthe, par le suivant :

"519. Les arrérages de taxes municipales se prescrivent par trois ans.

Les arrérages de taxes pour confection de pavages, et de taxes spéciales imposées depuis l'année 1919 à venir au 31 décembre, 1926, sont et ont toujours été imprescriptibles, et personne ne peut plaider prescription pour s'en acquitter."

11. L'article 522 du chapitre 102 des Statuts refondus de la Province de Québec, 1925, est remplacé, pour la cité de Saint-Hyacinthe, par le suivant :



Le Grand Ménage du Printemps

est facile à faire quand on a un

Aspirateur
EMPIRE

pour nous aider

\$ 2.00 comptant vous en assure
la possession

Bannissez le travail pénible—la poussière—l'usure prématurée de vos tapis. Procurez-vous un "balai électrique" Empire en payant \$2. comptant et \$1. par semaine jusqu'au complet paiement de \$38.50. Ou payez comptant \$35. Transformez en agrément le pénible travail du grand ménage en profitant, dès maintenant, de cette offre avantageuse.

SOUTHERN CANADA POWER
COMPANY LIMITED

"Appartenant à ceux qu'elle sert"

"522. Toute terre en culture ou affermée, ou servant au pâturage des animaux, de même que toute terre non défrichée ou terre à bois dans les limites de la municipalité, est taxée à un montant n'excédant pas trois quarts d'un pour cent.

Néanmoins, ces propriétés sont et ont toujours été sujettes à toutes taxes imposées pour la confection, le pavage et l'entretien de chemins, rues, trottoirs et égouts, et pour l'éclairage des rues et des places publiques.

Le conseil peut faire ajouter sur le rôle d'évaluation, en tout temps, par les estimateurs en office, sur estimation par eux faite, toute partie de telle terre qui en a été détachée comme lot de ville et est devenue ainsi sujette à la taxe, après la clôture du rôle d'évaluation, et exiger la taxe comme sur tous les autres terrains entrés audit rôle."

12. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi, le mardi 22 mars 1927, des soumissions pour la reconstruction en béton du mur de protection en encaissement existant, à Saint-Lambert, comté de Chambly, P. Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soumissionnaire, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots : "Soumission pour la reconstruction du mur de protection, Saint-Lambert, P. Q."

On peut consulter les plans et les formules de contrat, et se procurer des devis et des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux des ingénieurs de district, Station postale "H", Montréal, P. Q. ; édifice du bureau de poste, Trois-Rivières, P. Q. ; et édifice du bureau de poste, Québec, P. Q., ainsi qu'au bureau de poste de Saint-Lambert, P. Q.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans lesdites formules.

Un chèque égal à 10 p. 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons du Dominion du Canada et des bons de la compagnie du chemin de fer National-Canadien, ou des bons et un chèque, si c'est nécessaire, pour compléter le montant.

Remarque.—On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (blue prints) en fournissant un chèque de banque accepté, pour la somme de \$10.00, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si la soumissionnaire offre une soumission régulière.

Par ordre,

S. E. O'BRIEN,
Secrétaire.
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 4 mars 1927.

11-18m

COUR SUPERIEURE

Canada,
Province de Québec,
District de St-Hyacinthe.

No. 618.

Victor Gervais vs Arthur Bergeron
AVIS PUBLIC. — Par encaissement public, par suite de saisie-gagerie, il sera vendu par l'huissier soussigné à la place d'affaires du défendeur, 230 Cascades, en la cité de St-Hyacinthe, le 21 mars, 1927, à 10 hrs. a. m., les biens du défendeur, consistant en marchandises sèches.

Le tout sera vendu et adjugé au plus haut offrant et dernier enchérisseur pour argent comptant.

St-Hyacinthe, ce 10 mars, 1927.

H. E. BENOIT, H. C. S.

SUPERIOR COURT

Canada,
Province de Québec,
District of St-Hyacinthe.

No. 618.

Victor Gervais vs Arthur Bergeron
PUBLIC NOTICE. — By public auction, after seizure, will be sold by the undersigned usher at the trading place of the defendant, Cascades Street, No. 230, in the city of St-Hyacinthe, on March, the 21st, 1927, at 10 o'clock in the forenoon, the defendant's estate, consisting in dry goods.

The whole will be sold and adjudged to the highest and last bidder for cash.

Dated at St-Hyacinthe, the 10th of March, 1927.

H. E. BENOIT, H. C. S.

A Vendre

AMEUBLEMENT de salle à manger, 9 morceaux, en excellent état. S'adresser au Grand Hôtel.

Cartes d'Affaires

Tél. 655

S. CAOUETTE

Entrepreneur - Maçon

Spécialité :
PLATRIER ET BRIQUETIER.
Brique et Rock-Wall à VENDRE.
Ouvrage garanti à prix modérés.
38 rue Concorde, - St-Hyacinthe.
29j. 1927

MACHINE A SABLER

M'étant procuré une machine à sabler les planchers, j'invite cordialement les personnes qui auraient des travaux de ce genre à faire exécuter de me les confier, assurant d'avance, une entière satisfaction.
E. A. GENDRON, 244 Cascades.
jno.

PEINTURAGE ET VERNISSAGE
D'AUTOS ET DE VOITURES, Etc.

Travail de première classe à des prix défiant toute compétition.
Ouvrage garanti.

ARTHUR LEMIEUX

Tél. No 444w. 21 Rue Crevier,
Laprovence.

4d-1a.

Pensionnat de la Maison-Mère
Présentation de Marie
Saint-Hyacinthe.

Leçons d'Art Culinaire

LE LUNDI A 9.30 HRS.

Pour DAMES et jeunes FILLES

Les personnes qui désirent assister à ces leçons sont priées d'apporter un cahier et un tablier

ENTRÉE: Parloir des élèves

CONDITIONS :

Leçon et diner .75

Leçon sans le diner. .35

(payables après chaque leçon)

Province de Québec-District de St-Hyacinthe — Cour Supérieure — No. 614 — Dame Marie Louise Désourdy alias Moreau, de la paroisse de Saint-Liboire, dit district, épouse commune en biens de Joseph Laprés, commerçant, du même lieu, demanderesse, vs le dit Joseph Laprés, défendeur.
Avis est donné qu'une action en séparation de biens a été instituée par la demanderesse, le 11 février 1927.
Les procureurs de la demanderesse, FONTAINE & CHAGNON
25f—4-11-18m

Tel. 676J

Continental Life Ins. Co.

POUR VOS PROBLEMES D'ASSURANCE-VIE, VOYEZ :

M. E. R. Langelier,
Gérant de District.

125 rue Girouard, St-Hyacinthe.

Cartes Professionnelles

TEL. 336

DOCTEUR

L.-P. COUTURE

SPECIALISTE

Maladies des YEUX, des OREILLES, du NEZ et de la GORGE
191 rue Girouard, ST-HYACINTHE
Qué.

26f. 1927

MORIN & MORIN

NOTAIRES

et

AGENTS d'ASSURANCES

Syndic autorisé en vertu de la Loi des faillites

159 Girouard — St-Hyacinthe
René Morin Henri Morin

A. DELAGE

Avocat

9 St-Denis — St-Hyacinthe
2j. 1926

DR P. OSTIGUY

SPECIALISTE

Maladies des Yeux, des Oreilles, du Nez et de la Gorge.
255 rue Sherbrooke Est, Montréal.
Tél. Est 5684.

Petites Annonces

Chambre à Louer.

CHAMBRE A LOUER, avec ameublement neuf, électricité, et usage de l'eau chaude, aux prix de \$2., \$3. et \$4. par semaine. S'adresser à A. Lorranger, 88 rue Ste-Anne, Saint-Hyacinthe.
jno.

Logements à Louer.

St-Hyacinthe est la ville où l'on peut vivre le plus économiquement possible, puisque l'on peut y trouver des logements de 4 appartements, au prix de \$5.00 par mois. Aussi, vous pouvez habiter un logis de 6 appartements, à part chambre de bain, avec l'eau chaude, à raison de \$12.00 par mois. S'adresser à EUG. BENOIT, 90 rue Ste-Anne, St-Hyacinthe.
jno.

A Vendre ou à Louer

UNE BATISSE en brique solide de 5 étages et sous-bassement, de 32 x 60 pieds, située dans le centre de la ville. Convenable pour manufacture, commerce de gros, réfrigérateur, etc. Élévateur électrique, chauffage à l'eau chaude, etc. A vendre ou à louer tout ou en partie. S'adresser au bureau du Clairon.
jno.

A LOUER

Un logement au No. 97 Girouard, avec garage au besoin. Pas plus de deux ou trois personnes. S'adresser au No. 97 Girouard.
18-25f—4-11h

A VENDRE

Chalet à vendre situé à un mille de la ville et qui porte le nom de "Chalet Mon Plaisir". Pour informations s'adresser à Horace ROBINSON, Chambly, Canton, Tél. 17.
jno.

A LOUER

Beau magasin à louer au No. 37 rue St-François, près du marché. S'adresser au No. 41 rue Ste-Anne.
jno.

A VENDRE

Garage comprenant accessoires et outillages des plus modernes à vendre à des conditions avantageuses. Pour informations s'adresser au bureau du Clairon, St-Hyacinthe.
jno.

A LOUER

Trois superbes chambres pour messieurs, ayant vue sur le parc. Prix modéré, s'adresser à 8 rue Rosalie.
jno.

A LOUER

Deux logements chauffés, respectivement de 5 et de 6 appartements avec chambre de bain, eau chaude et eau froide. Pour plus amples informations adressez-vous au Clairon ou à R. S. Desautels, 22 rue St-Hyacinthe.
jno.

A LOUER

A LOUER—Local comprenant une superficie de 10,000 pieds carrés de plancher dans la bâtisse Bourgeois, Place du Marché (ancienne manufacture A. Amyot & Cie), peut être loué en entier ou en partie, convient pour manufacture ou entrepôt, etc. Bonnes conditions. possession immédiate.

S'adresser au propriétaire: L.-E. CHARRON, St-Hyacinthe, Qué.
jno.

LA DOULEUR!

La douleur disparaît devant le **Liniment Minard**. Si vous avez mal à la tête, frictionnez-vous le front au Minard coupé d'eau. Pour le mal de dents, lotionnez le visage au Minard et mettez, dans la cavité, un peu d'ouate saturée de Minard. Soulagement rapide et assuré.

TRIOMPHE DE LA DOULEUR

MINARD

A Vendre
HUIT TABLES de restaurant ainsi que 32 chaises et plusieurs miroirs, le tout en parfait ordre. S'adresser à 109 Cascades, St-Hyacinthe.

A Louer
Magnifique chambre, pour monsieur ou demoiselle. S'adresser à 121 1/2, Cascades, St-Hyacinthe, Qué.